

# Les ‘monstres marins’ sont-ils des ‘poissons’? Le livre VI du Liber de natura rerum de Thomas de Cantimpré

Marie-Agnès Lucas-Avenel

► **To cite this version:**

Marie-Agnès Lucas-Avenel. Les ‘monstres marins’ sont-ils des ‘poissons’? Le livre VI du Liber de natura rerum de Thomas de Cantimpré. Rursus - Poétique, réception et réécriture des textes antiques, Université Nice-Sophia Antipolis, 2017, 10.4000/rursus.1320 . hal-02139171

**HAL Id: hal-02139171**

**<https://hal-normandie-univ.archives-ouvertes.fr/hal-02139171>**

Submitted on 24 May 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

---

## Les ‘monstres marins’ sont-ils des ‘poissons’ ? Le livre VI du *Liber de natura rerum* de Thomas de Cantimpré

*Are Sea Monsters Fishes? Book VI of Thomas of Cantimpré's Liber de natura rerum*

Marie-Agnès Avenel

---

**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/rursus/1320>

DOI : 10.4000/rursus.1320

ISSN : 1951-669X

**Éditeur**

Université Nice-Sophia Antipolis

**Référence électronique**

Marie-Agnès Avenel, « Les ‘monstres marins’ sont-ils des ‘poissons’ ? Le livre VI du *Liber de natura rerum* de Thomas de Cantimpré », *Rursus* [En ligne], 11 | 2017, mis en ligne le 22 décembre 2017, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rursus/1320> ; DOI : 10.4000/rursus.1320

---

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Rursus

---

# Les 'monstres marins' sont-ils des 'poissons' ? Le livre VI du *Liber de natura rerum* de Thomas de Cantimpré<sup>1</sup>

*Are Sea Monsters Fishes? Book VI of Thomas of Cantimpré's Liber de natura rerum*

Marie-Agnès Avenel

---

- <sup>1</sup> Thomas de Cantimpré a consacré deux livres de son *Liber de natura rerum*, les livres VI et VII, aux espèces aquatiques<sup>2</sup>. L'ensemble de cette œuvre encyclopédique, composée dans un but pastoral (LDNR, Prologue, p. 5, l. 91-96), est le résultat d'un long travail de compilation des informations tirées des sources anciennes et médiévales : en témoignent Thomas de Cantimpré lui-même, qui parle dès la première version d'un travail de quinze années, et la tradition manuscrite de son œuvre, dont les variantes enseignent que l'auteur est revenu plusieurs fois sur l'ouvrage, afin de le corriger et de l'amplifier<sup>3</sup>. Après avoir compilé les informations sur les animaux aquatiques, Thomas les a organisées en livres et en notices, rassemblant tous les éléments de description autour de 148 espèces ainsi distinguées – un nombre encore jamais atteint. L'édition du texte, réalisée par Helmut Boese en 1973, donne à voir les différentes strates du travail de compilation. La première étape, appelée « Thomas I », rassemble dix-neuf livres ; la deuxième, « Thomas II », est augmentée d'un vingtième livre et compte elle-même deux traditions, composées entre 1260 et 1270<sup>4</sup>. Le livre VI, dans la seconde version, regroupe ainsi 60 notices, dont un prologue général et 59 *monstra marina* ; la version I en revanche était dépourvue de prologue et ne comptait que 56 animaux. Le prologue figure dans les deux traditions du « Thomas II », tandis que le *cervus marinus*, ch. 8, l'*onus*, ch. 38 et le *tunnus*, ch. 52, ne sont décrits que dans la seconde tradition de « Thomas II »<sup>5</sup>.
- <sup>2</sup> Le travail ainsi effectué par Thomas de Cantimpré a considérablement facilité celui de ses successeurs, Vincent de Beauvais, Albert le Grand, puis le compilateur de l'*Hortus sanitatis*,

qui y ont trouvé une matière déjà organisée en notices, dans un ordre qu'ils n'avaient plus eux-mêmes qu'à reprendre – ce qu'ils ont fait<sup>6</sup>, mais sans plus distinguer aussi nettement les *pisces* des *monstra marina*. Or c'est cette distinction qu'on étudiera ici, car elle n'est pas aussi clairement visible dans les sources anciennes et médiévales auxquelles a puisé Thomas de Cantimpré ni chez ses contemporains, que ce soit Alexandre Nequam, qui est lui-même une source de Thomas, ou Barthélemy l'Anglais. Il est probable pourtant que ces derniers se soient intéressés aux monstres, car « il(s) hante(nt) l'imaginaire médiéval et il(s) se rencontre(nt) partout », comme le fait remarquer Claude Lecouteux, que ce soit dans la littérature savante, qui « l'étudie gravement », dans les sermons ou dans les sculptures des églises. Le monstre est le résultat d'un écart par rapport à une norme : tout ce qui paraît insolite peut donner lieu à une telle appellation, si bien que « s'estompe la frontière entre monstres et merveilles », mais Claude Lecouteux souligne aussi que « la monstruosité est toute relative »<sup>7</sup>. Selon Hana Šedinová, Thomas de Cantimpré a opéré de la manière suivante : « [...] divise gli esseri marini in due libri : nel primo inserì le creature la cui immagine, il cui comportamento gli apparivano inconsueti o stupefacenti e che per questo motivo vengono indicati come mostri (Libro VI – *De monstris marinis*), nel secondo descrisse i più diffusi pesci d'acqua dolce e di mare (Libro VII – *De piscibus*) »<sup>8</sup>. Cependant, le contenu des notices témoigne parfois d'une familiarité plus grande avec certains *monstra* qu'avec certains *pisces*, et, comme l'indique à juste titre Cécile Le Cornec Rochelois, certains *pisces* pourvus de caractères exceptionnels sont classés au livre VII<sup>9</sup>. Serait-il alors possible de mieux comprendre ce qui a incité l'auteur à faire cette distinction et comment il a opéré son classement ? On examinera successivement trois pistes, qui apportent chacune des éléments de réponse complémentaires : d'abord les prologues du *Liber de natura rerum* – le prologue général et ceux des livres VI et VII –, puis les sources utilisées, enfin le contenu des notices, avant d'en venir, en guise de conclusion, au réaménagement de cette distinction par ses successeurs.

## 1. Les prologues et les termes génériques

- 3 Dans le prologue à l'ensemble de l'œuvre, Thomas de Cantimpré indique par deux fois, au début d'abord, puis à la fin, le plan qu'il entend suivre. La première fois, il n'utilise l'adjectif *monstruosus* que pour annoncer la partie qui sera consacrée aux « causes et espèces des hommes monstrueux », tandis qu'il emploie le terme *belua*, qui, à l'époque classique, signifie « bête », en particulier « gros animal » ou « animal féroce »<sup>10</sup>, pour annoncer celle des monstres marins<sup>11</sup>. Le plan repris à la fin du prologue est plus explicite, car il associe clairement un numéro de livre à un titre : le livre III traitera des « hommes monstrueux d'Orient (*tertius de monstruosis hominibus orientis*) » et le livre VI « des monstres marins (*sextus de monstris marinis*) », tandis que le VII aura pour titre « les poissons des fleuves et des mers (*septimus de piscibus fluvialibus atque marinis*) » (p. 5, l. 99-102). La synonymie entre *monstra* et *beluae* pour les monstres marins, qui semble ainsi ressortir de ce premier prologue, n'est pas reprise dans le prologue du livre VI. Comme on l'a dit, ce prologue n'apparaît pas dans la première version, contrairement par exemple au prologue sur les poissons, mais a été composé après coup, alors que Thomas de Cantimpré avait déjà distingué les espèces. On n'y trouve pas une définition à proprement parler du *monstrum marinum*. Les *monstra* sont tout d'abord présentés non pas par ce qu'ils sont, mais par leur finalité :

*Monstra marina sunt ab omnipotente deo in ammirationem orbis data.*

Les monstres marins ont été livrés par Dieu tout puissant à l'admiration du monde (LNDR, VI, prol. p. 232, l. 1-2).

- 4 Puis, après un bref commentaire, dans lequel l'auteur précise que les monstres s'offrent rarement (*raro*) à la vue de l'homme, ce qui les rend d'autant plus admirables (*ammiranda*), et que Dieu n'a rien créé de plus admirable (*mirabiliter*) qu'eux sur la terre à l'exception de la nature humaine, il ajoute :

Quid enim mirabilius videri potest sub celo monstro ceti atque balene, quod in magnitudine montibus ac vastissimis campis proculdubio comparatur ?

Qu'y a-t-il en effet sous le ciel qui puisse susciter plus d'admiration que les monstres cète et baleine, dont la taille sans doute est comparable à l'immensité des montagnes ou à la grandeur des plaines ? (LDNR, VI, prol. p. 232, l. 6-8)<sup>12</sup>

- 5 Deux éléments caractérisent ainsi le *monstrum*, qui sont liés l'un à l'autre : sa taille démesurée et l'étonnement, l'admiration qu'il suscite chez l'homme, de sorte que le cète – ou la baleine – a vocation à apparaître comme l'animal emblématique du livre. Mais, contrairement à la fonction même attachée à l'animal, la grande taille n'apparaît pas déterminante, puisque Thomas de Cantimpré ajoute, presque aussitôt après, qu'il existe d'autres monstres de la mer qui, « par leur diversité ou leur grandeur, manifestent le caractère admirable de Dieu »<sup>13</sup>, et cette diversité s'explique par le fait que la mer possède des animaux comparables en partie aux quadrupèdes terrestres, mais aussi aux oiseaux et aux vers<sup>14</sup>. Il ne faudrait pas en conclure, indique encore Thomas, qui se conforme à l'enseignement des Pères de l'Église, que les monstres de la mer résultent d'unions adultères, car ils ont été créés dès l'origine. Leur diversité est encore visible dans leur locomotion, leur morphologie, leur mode respiratoire (LDNR VI, prol. : 232, l. 10-17). Que conclure de ce prologue, concernant la nature des *monstra marina*, sinon que le lecteur doit s'attendre à être étonné par chaque notice qu'il sera ensuite amené à lire ? C'est une définition qui laisse pour le moins le lecteur en suspens : tandis que Thomas conclut, dans son prologue sur les *homines monstruosi*, que ces derniers n'ont pas d'âme<sup>15</sup>, rien ne semble a priori opposer clairement les *monstra marina* aux *pisces*.
- 6 Le prologue du livre VII sur les « poissons » apporte des éléments complémentaires. D'abord il apparaît que la distinction des animaux aquatiques en deux livres n'a pas empêché l'encyclopédiste d'utiliser le terme *piscis* comme un hyperonyme de *monstrum marinum*, comme si les monstres, pourtant traités avant les poissons, étaient un sous-genre de ces derniers. Thomas de Cantimpré, en effet, indique d'abord « qu'aucun *piscis*, selon Aristote, n'a de cou, de verges ni de testicules ou de mamelles, à l'exception cependant du dauphin, du cète et de tous les autres *monstra maris*, parce qu'ils engendrent un petit semblable à eux »<sup>16</sup>. Le terme *monstrum* est employé une seconde fois à côté de *piscis* dans le prologue du livre VII, qui réunit des informations générales sur la morphologie ou le comportement des poissons, cette fois pour préciser que « chaque monstre marin et chaque espèce de poisson qui marche respire en conséquence » (*omne monstrum marinum et omne genus piscis quod ambulat anhelat per consequens* [LDNR, VII, prol., 252, l. 64-65]). L'information a été empruntée à Michel Scot, dans sa traduction latine du traité sur les *Parties des animaux* d'Aristote, mais le terme *monstrum* n'apparaît pas dans cette source : Thomas de Cantimpré l'a tiré, semble-t-il, des termes *animal magnum* et *magnorum corporum*, qui résultent eux-mêmes d'une erreur de traduction<sup>17</sup>. Quoi qu'il en soit, il semble donc que Thomas de Cantimpré a senti la nécessité de distinguer le *piscis* du mammifère marin de grande taille qui vient respirer à la surface des eaux.

- 7 L'examen des termes génériques employés dans les deux livres pour désigner les espèces décrites ne permet pas davantage de discerner clairement entre deux grandes familles d'animaux, mais confirme plutôt que les *monstra marina* sont une sous-catégorie des *pisces*. Les cinquante-neuf notices du livre VI commencent presque toutes selon le même schéma syntaxique : le nom de l'animal est suivi d'une périphrase récurrente, puis d'une incise introduisant une autorité, qui garantit la véracité des informations ensuite délivrées. Cette périphrase initiale désigne explicitement vingt-trois animaux du livre VI comme des *monstra*, et on en compte encore sept qui sont appelés *monstrum* à un autre endroit de leur notice, soit trente espèces désignées comme *monstra* ou qualifiées de *monstruosus* (*perna*). Vingt-deux espèces sont qualifiées de *beluae* (ou, pour une, *bestia*), tandis que dix-sept sont soit simplement désignées comme des animaux de mer (onze), soit dépourvues de ce type de caractérisation (six). Enfin, trois espèces du livre VI sont appelées *piscis* et non *monstrum* : le *polipus*, le *tunus* et le *vitulus maris*<sup>18</sup>. En voici quelques occurrences :

II. *De Abyde. Abydes animal marinum est, ut dicit Aristotiles, quod primum est aquosum...*

III. *De ahune. Ahune monstrum maris est, ut dicit Aristotiles.*

[...]

XIII. *De canibus marinis. Canes maris belue marine sunt, ut dicit Plinius.*

[...]

XXIII. *De polipo. Polipus piscis est, ut dicit Plinius,...*

- 8 Précisons en outre que c'est par le terme *piscis* qu'est désigné le *cetus* lui-même au début de la notice qui lui est consacrée. Le chapitre VI, 6, en effet, commence ainsi : *Cethe omnium piscium maximum est, ut Ysidorus dicit*. Il est remarquable que cette notice ait été placée initialement dans le livre VII, au chapitre 19, tandis qu'elle a été intégrée au livre VI, dans la seconde version en même temps que le prologue. La rédaction de celui-ci a probablement amené Thomas de Cantimpré à réviser son classement. Dans le livre VII, près des trois quarts des notices commencent comme celles du livre VI, c'est-à-dire avec l'association du nom de l'espèce et du terme *piscis* :

II. *De anguilla. Anguilla piscis est, ut dicit Ieronimus, serpenti similis...*

III. *De alphoraz. Alphoraz piscis est, ut dicit Aristotiles. Non gignitur sed creatur...*

IV. *De astaraz. Astaraz piscis est, ut dicit Aristotiles, qui tempore autumpnali et in initio veris generatur.*

- 9 En revanche, aucun animal du livre VII n'est appelé *monstrum* ; seul le *babylonicus*, nommé *piscis*, est ensuite qualifié de *monstruosus*, sans doute en raison de sa capacité à sortir de l'eau pour se nourrir, peut-être aussi à cause de ses diverses ressemblances :

VII, 18. *De Babylonicis piscibus*

*Babylonici pisces sunt, quos Theophrastus circa Babylonem mirabiles esse describit, in locis scilicet, ubi decidentibus fluviis in cavernis aquas habentibus †. Ex hiis locis sive cavernis monstruosi pisces exeunt ad pabula pinnulis gradientes et crebro motu caude. Habent capita rane marine similia, reliquas corporis partes ut cabiones<sup>19</sup>; branchias ceteris piscibus similes (LDNR, VII, 18 : 256, l. 1-5).*

Les *babylonicus*, selon la description de Théophraste, sont des poissons admirables qui habitent dans la région de Babylone, là où se trouvent des bassins que les cascades emplissent d'eau. Ces poissons monstrueux sortent de ces lieux ou bassins pour aller chercher leur nourriture, en se déplaçant grâce à leurs petites nageoires et au frétillement de leur queue. Leur tête ressemble à celle d'une grenouille de mer, le reste du corps à celui des goujons ; ils ont des branchies comme tous les autres poissons.

- 10 Cette première étude fait donc apparaître que les *monstra marina* sont une sous-catégorie des *pisces*, dont certaines caractéristiques, en particulier la grande taille, ainsi que le

système de reproduction et la capacité de venir respirer à la surface, ont incité l'auteur à leur consacrer un livre spécifique. Mais la distinction semble mal maîtrisée, comme en témoigne au premier chef l'hésitation de l'auteur à propos du cète, y compris après la rédaction du prologue dans la deuxième version du LDNR.

## 2. Les sources

- 11 Dans le prologue général, Thomas de Cantimpré énumère les sources qu'il a consultées et même compilées. Il cite en premier lieu Aristote, Plin l'Ancien et Solin, puis Ambroise de Milan, Basile de Césarée, Isidore et Jacques de Vitry. Vient ensuite un certain *Liber rerum* qui n'est pas identifié, puis d'autres qu'il est inutile de nommer ici, car ils ne sont pas tous utilisés dans le livre VI, à l'exception du *Physiologus* et de deux œuvres qu'il attribue à un certain Adelinus. Il manque à cette liste le *De naturis rerum* d'Alexandre Nequam, auquel Thomas a emprunté quelques rares informations pour son livre VI, sans le nommer directement. L'augmentation considérable des notices tient au nombre important des sources compilées, en particulier la traduction latine de l'*Histoire des animaux* d'Aristote par Michel Scot « peu avant 1220 »<sup>20</sup>. Mais on reviendra sur cette source et sur les choix de citations qui en sont extraites par Thomas de Cantimpré, après avoir montré comment la lecture de l'*Histoire naturelle* de Plin l'Ancien et de ses successeurs, ainsi que de la Bible et des œuvres chrétiennes, a pu le conduire à séparer les *monstra marina* des *pisces*.
- 12 Plin n'utilise que très peu le terme *monstrum* dans son livre IX sur les animaux aquatiques. Les seuls animaux qu'il désigne par ce terme sont les chiens de mer, sortes de petits squales. Expliquant, en effet, comment les hommes les combattent ou parviennent à leur échapper, Plin évoque l'utilisation de tridents, mais « le monstre, dit-il, a l'habileté de se placer sous l'embarcation et de combattre ainsi d'une position sûre » (*Protendunt quidem tridentes alii, sed monstro sollertia est nauigium subeundi atque ita e tuto proeliandi* [Plin, *nat.*, IX, 153])<sup>21</sup>. L'information n'est reprise que partiellement par Thomas de Cantimpré à la fin de sa notice : *Hee belue difficulter multis tridentibus confici possunt*, « On vient difficilement à bout de ces animaux en leur infligeant de nombreux coups de trident » (VI, 13). On pourrait ajouter une autre occurrence de *monstra*, à propos des poulpes, mais il s'agit, dans l'extrait où le mot figure, de comparer l'animal à un monstre plutôt que de le définir comme tel. En effet, Plin rapporte comment des gardiens de nasses, fatigués de subir les larcins d'un poulpe, s'appliquent à le prendre au piège. C'est alors qu'ils sont « remplis d'effroi par un spectacle extraordinaire. D'abord ses dimensions étaient inouïes ; ensuite il avait la couleur d'une peau barbouillée de saumure, une odeur affreuse. Qui se serait attendu à voir là un poulpe ? Qui aurait reconnu cet animal ? On croyait livrer bataille à un monstre » :
- [...] *concitique custodes expauere nouitatem. Primum omnium magnitudo inaudita erat, dein colos muria obliti, odore diri. Quis ibi polypum expectasset aut ita cognosceret ? cum monstro dimicare sibi uidebantur* (Plin, *nat.*, IX, 92).
- 13 En revanche, Plin avait introduit son livre IX en précisant que beaucoup d'animaux aquatiques « sont plus grands même que les bêtes terrestres ; la cause en est évidemment la surabondance de l'élément liquide ». « Dans la mer, ajoute-t-il, qui s'étale si largement et qui offre une nourriture aussi tendre que généreuse, la nature reçoit d'en haut les principes générateurs et, sans cesse, elle procréé ; on y trouve même beaucoup d'êtres monstrueux (*pleraque etiam monstrifica reperiuntur*), car les semences et les embryons s'y confondent et s'agglomèrent de multiples façons, roulés soit par le vent, soit par la vague

[...] (IX, 2) ». Or, c'est justement avec l'évocation des plus gros animaux (*maxima animalia*), qu'il nomme très vite après *beluae* (IX, 4), que Pline commence le livre IX : baleine (*ballaena*), scie (*pristis*), arbre (*arbor*) et roue (*rota*) – ces deux derniers animaux ne sont pas identifiés –, mais aussi « souffleur » (*physeter*), Triton (*Trito*), Néréides (*Nereides*), éléphant (*elephantus*), bélier (*aries*), orque (*orca*) ou même encore homme marin (*marinus homo*) ; viennent ensuite le dauphin (*delphinus*), la tortue (*testudo*) et le phoque (*vitulus marinus*). On a ainsi jusqu'en IX, 43 une succession de grands animaux que Thomas de Cantimpré reprend en grande partie dans son livre VI, mais en les classant dans l'ordre alphabétique. En IX, 43, Pline semble passer à une autre partie de son exposé, précisant qu'il existe soixante-quatorze espèces de poissons, qu'il décrira tour à tour en commençant par les plus remarquables, au premier rang desquels figurent le thon (*thynnus*), puis le silure (*silurus*) du Nil ou l'esox (*isox*) du Rhin, etc. Il décrit ensuite des animaux de tailles diverses, s'attardant sur certaines caractéristiques physiologiques ou comportementales, illustrées par des animaux qui, quand ils sont repris par Thomas de Cantimpré, sont placés dans son livre VII (sauf exception, comme le plataniste du Gange). Plus loin encore, suivant un plan qui est loin d'être clair, Pline décrit d'autres animaux, comme le poulpe (IX, 85-93) ou le chien de mer (IX, 151-153), qui sont classés dans le LDNR parmi les monstres. Cependant, il est possible que cette succession de gros animaux, qui se trouve au début du livre IX, ait influencé Thomas de Cantimpré, d'autant et peut-être surtout qu'ils sont regroupés par Pline au livre XXXII sous le terme *beluae* – et cette fois explicitement pour tous. Dans ce livre, en effet, Pline traite à nouveau des animaux aquatiques pour en préciser les propriétés thérapeutiques. Dans les derniers chapitres, il fait une sorte de synthèse des animaux marins précités en établissant quatre listes, dont la première réunit, dit-il, les *beluae* (144-145), la deuxième les animaux spécifiquement marins (145-151), la troisième les noms qui ne sont cités que par Ovide (152-153) et la dernière ceux qu'aucun auteur n'avait encore mentionnés (154). Les noms figurant dans la première liste correspondent, ou peu s'en faut, aux animaux traités dans les premiers chapitres du livre IX, et la comparaison avec les monstres du livre VI du LDNR donne le résultat suivant :

Les animaux figurant dans la liste des *beluae* de Pline, *nat.*, XXXII, 144-145

Pline, <i>nat.</i> , XXXII, 144-145 <sup>22</sup>	LDNR, VI <sup>23</sup>	Proposition de traduction ou d'identification
<i>Arbores</i> (8)		
<i>Physeteres</i> (8)	de <i>pistere</i> (41)	« souffleur », cachalot ?
<i>Ballaenae</i> (4)	de <i>cetho</i> (6)	baleine
<i>Pistrices</i> = <i>pristis</i> (4)		baleine ou scie
<i>Tritones</i> (9)		Triton
<i>Nereides</i> (9)	de <i>nereide</i> (36)	Néréide
<i>Elephanti</i> (10)		« éléphant », morse



<i>Homines qui marini uocantur</i> (10)		homme marin
<i>Rotae</i> (8)		
<i>Orcae</i> (12)	de orcha (39)	orque
<i>Arietes</i> (10 ; 145)	<b>de ariete (VII, 7)</b>	« béliers », épaulards ?
<i>Musculi</i> (186)		
<i>Alii piscium forma arietes</i>		« autres béliers à forme de poissons »
<i>Delphini</i> (20)	de delphinis (16)	dauphin
<i>Celebres Homero vituli</i> (41)	de vitulo maris (56)	« veau de mer », phoque
<i>Testudines</i> (35)	de testudine maris Indie (49)	tortue
<i>Fibri</i> <sup>24</sup> (VIII, 109)	<b>de castoribus, qui fibri dicuntur (IV, 14)</b>	loutre
<i>Caniculae</i> (151-153)	de canibus marinis (13)	« chien de mer », requin
<i>Drinones</i>		
<i>Cornutae</i> (82) <sup>25</sup>		morse ?
<i>Gladii</i> (3)	de gladio maris monstro (27)	« épée », espadon
<i>Serrae</i> (3)	de serra (44) ; de serra alterius speciei (45) <sup>26</sup>	scie
<i>Hippopotami</i> <sup>27</sup> (VIII, 95-96)	de ipothamo (28)	hippopotame
<i>Crocodili</i> (VIII, 89-90)	de cocodrillo (7)	crocodile
<i>Thynni</i> <sup>28</sup> (44-48)	de tygnis maris (50) ; de tygnis Ponti (51) <sup>29</sup>	thon
<i>Thynnides</i> <sup>30</sup>		thon femelle
<i>Siluri</i> (45)	<b>de siluro (VII, 74)</b>	silure
<i>Coracini</i> (57)		coracin
<i>Percae</i> (57)		perche

<sup>14</sup> Ainsi, la distinction des *beluae marinae* du livre XXXII et la quasi-synonymie de *monstrum* et de *belua* du livre IX donnaient à Thomas de Cantimpré matière à rassembler quinze

*monstra* au sein d'un livre spécifique (y compris le crocodile et l'hippopotame, que Pline avait décrits au livre VIII). En effet, sur les dix-huit animaux repris par Thomas de Cantimpré à cette liste, tous sont classés au livre VI, sauf le castor qui a été retenu parmi les quadrupèdes terrestres, le silure et le bélier ou épaulard. Bien que le silure soit un poisson d'eau douce, cela ne peut suffire à expliquer que Thomas de Cantimpré l'ait exclu de son livre sur les monstres marins, car cette caractéristique ne l'a pas empêché d'y adjoindre le crocodile, l'hippopotame et deux animaux du Gange : le *caeruleus* et la *platanista*. Quant aux *arietes*, est-ce la précision de Pline sur la forme de certaines espèces (XXXII, 144) qui aurait incité le compilateur dominicain à les placer au livre VII : *alii piscium forma arietes* « autres béliers pisciformes » ?

- 15 À cette liste, on peut ajouter le *polypus* (VI, 43), d'après ce qu'on a dit plus haut, l'espèce nommée *beluae maris orientalis* (VI, 4), dont la courte notice est établie à partir des informations et des mots mêmes de Pline, XI, 5, mais aussi le *zedrosus* (VI, 57) et l'*exposita* (VI, 21), qui résultent de mélectures d'extraits de Pline, *nat.*, IX, 7 et IX, 11, dans lesquels il est question de *beluae* sans nom<sup>31</sup>. Quelques animaux encore, absents de la liste du livre XXXII de Pline mais figurant dans son livre IX, sont décrits au livre VI du LDNR d'après les informations du savant romain : c'est le cas du *draco maris* (IX, 82), du *nautilus* (9, 88) et de la *platanista* du Gange (IX, 46). En classant ces derniers animaux parmi les *monstra marina*, Thomas de Cantimpré en donne une vision qui ne va pas de soi : elle résulte manifestement de son propre examen des éléments recueillis à leur sujet, et sur lesquels il nous faudra revenir.
- 16 Parmi les trente-sept *monstra* restants, dix-huit ont un nom emprunté à la traduction de Michel Scot (en comptant l'*equonilus*, dont la source affichée par Thomas de Cantimpré est un certain *Michael* [voir *infra*]), et dix-neuf à une autre source. La lecture des sources que l'on peut considérer comme mineures pour le livre VI, en raison du petit nombre de fragments qui en sont issus, a pu conforter Thomas de Cantimpré dans son choix de placer les *beluae* de Pline dans un livre sur les monstres et de leur associer quelques animaux supplémentaires. Solin emploie aussi peu que Pline le terme *monstrum*, mais il l'utilise une fois à propos des crocodiles, quand il est question des hommes qui les chassent : *haec monstra fugientes insequuntur* (Sol., *Coll.*, XXXII, 27 : 144, l. 4-5). De la sorte, l'évocation aussitôt après des scinques comparés au crocodile (*crocodilis quidem similes*) a pu inciter Thomas de Cantimpré à classer les *scinnoci* (VI, 48) parmi les *monstra* ; et, même si Solin précise qu'ils sont plus petits que les crocodiles, Thomas de Cantimpré a qualifié le scinque de *belua* (Sol., *Coll.*, XXXII, 29 : 144, l. 12-15)<sup>32</sup>. Il faut cependant rappeler que la notice du LDNR sur le scinque résulte d'une contamination de deux extraits, dont le second, emprunté à Pline (*nat.*, VIII, 138) du fait d'une mélecture, traite de l'écureuil (*sciuri*), si bien que l'animal, avec « sa queue plus poilue que le reste du corps » devient difficilement identifiable ou même monstrueux.
- 17 La notice sur le *caeruleus* résulte aussi d'un emprunt à Solin, qui avait lui-même trahi les informations reçues de Pline. Solin reprend à Pline, XI, 46, l'adjectif de couleur qualifiant un ver monstrueux du Gange pour nommer l'animal :

*Aquae etiam gignunt miracula non minora. Anguillas ad tricenos pedes longas educat Ganges. Quem Statius Sebosus inter praecipua miracula ait vermibus abundare caeruleis nomine et colore. Hi bina habent brachia longitudinis cubita non minus sena, adeo robustis viribus, ut elephantos ad potum ventitantes mordicus comprehensa ipsorum manu rapiant in profundum* (Sol., *Coll.*, LII, 41 : 190, 15 – 191, 2).

« Les eaux procréent aussi d'immenses prodiges. Le Gange produit des anguilles de trente pieds de long. Statius Sebosus dit que ce fleuve, entre autres productions

remarquables, regorge de 'rampants'<sup>33</sup> appelés céruléens, et qui le sont en effet. Ils ont deux pinces d'au moins six coudées de long. Leur force est telle qu'ils attrapent les éléphants qui viennent boire en les mordant par la trompe, et les entraînent au fond de l'eau ».

- 18 Peut-être est-ce l'expression *miracula non minora* qui a amené Thomas de Cantimpré (VI, 14) à ajouter que le *caeruleus* était un *monstrum*. Comme on l'a déjà signalé, l'habitat en eaux douces du *caeruleus* n'empêche pas Thomas de Cantimpré de le classer parmi les monstres de la mer. Il en est de même du dauphin du Nil que Thomas de Cantimpré (VI, 17) doit à Solin (*Coll.*, XXXII, 26 : 143, 19 – p. 144, 2 ; d'après Pline, *nat.*, VIII, 91) : armé d'une crête acérée, il éventre les crocodiles. Quant à l'anguille du Gange – elle aussi reprise à Pline (IX, 4) –, elle ne bénéficie pas dans le LDNR d'une notice spécifique malgré sa taille prodigieuse : elle est simplement mentionnée avec l'*anguilla* au premier chapitre du livre VII.
- 19 Parmi les autres sources auxquelles Thomas de Cantimpré a puisé, nul doute que les œuvres des Pères de l'Église l'ont fortement influencé, à savoir l'*Hexaméron* de Basile, dans la traduction latine d'Eusthatus, et celui d'Ambroise, tout comme le *Physiologus* ou les *Étymologies* d'Isidore. Certes, on y trouve assez peu de notices qui leur soient spécifiques, mais leur autorité est incontestable.
- 20 Le terme *monstrum* n'apparaît pas dans la Vulgate pour désigner expressément des animaux aquatiques<sup>34</sup>, et il ne sert pas non plus à qualifier les animaux marins dans les deux *Hexaméra* de Basile et d'Ambroise. En revanche, le *cetus* tient la première place parmi les *pisces*. Basile, en VI, 7, cite la Genèse : *Fecit deus magnos cetos*, puis revient sur l'adjectif qui qualifie ces animaux, précisant que l'immensité de leurs membres les rend égaux aux hautes montagnes, au point qu'on les prend parfois pour des îles. Il ajoute encore que ces animaux ne se rencontrent pas à proximité des lieux habités et ont été formés pour insuffler chez les hommes la peur et la terreur. De même, Ambroise indique que le *cetus* est immense à chaque occurrence du terme (*cete immania* (II, 5), *cete ingentia* (III, 7), *cete, illa immensa genera piscium, aequalia montibus corpora* (X, 28)), et précise, comme déjà Basile, qu'il se cache dans des lieux interdits à la navigation. Au § 32, venant à parler de l'océan Atlantique, il s'écrie : *Quam ingentia illic et infinitae magnitudinis cete!* Ces animaux, se déplaçant à la surface, font croire au mouvement d'îles et rappellent aux marins audacieux de s'écarter bien vite des eaux dangereuses. Le caractère gigantesque du cète est ainsi associé à une double vocation voulue par la Providence du Créateur : insuffler au fidèle la peur et exhorter le marin trop audacieux à rester vigilant.
- 21 Chez Basile, l'évocation du *cetus* est suivie de celle d'un tout petit poisson qui a le pouvoir de retarder de grands vaisseaux, preuve de la force divine, puis de celle du chien (*canis*), du xiphias et de la baleine (*ballaena*) sur lesquels aucun détail n'est donné, à l'exception de l'effroi qu'ils inspirent (*formidolosa*), tout comme le dard de la pastenague : autant d'animaux qui invitent le fidèle à toujours se tenir sur ses gardes (*semper esse pervigilem* [Basile, trad. lat. Eusthatus, 7, 6, 9-10]). Bien que Basile ne donne aucune information précise sur le xiphias, c'est à lui que Thomas de Cantimpré (VI, 60) se réfère pour créer sa notice sur le *xifius*, dont le contenu, apparemment riche en détails, ne donne en réalité aucune information permettant d'identifier l'animal<sup>35</sup>, mais semble choisi pour confirmer, en brochant sur l'adjectif *formidolosa*, les indications du prologue sur les *monstra marina* :

*Xifius, ut dicit magnus Basilius in libro Exameron, formidabilis valde est. Belua marina est, que estimationem excedens hominum tanta est, ut provida natura rerum mater in isto monstro lusisse credatur<sup>36</sup>. Neque enim figuram piscium aliorum <habet>, neque monstros*

*maris nec bestiis terre aut volatilibus celi assimilatur, sed specimen formamque habet, quibus sola belua gloriatur, ut dignum spectaculum reddat videntibus et ex hoc laudem per eos, qui viderint, omnimodam creatori. Cuius caput, si videris, monstruosum omnino; si oris abyssum, fugies velut mortis voraginem; si oculos, horrebis; si ceterum corpus, fateberis in rebus nichil simile te vidisse.*

Le xiphius, à ce que dit Basile le Grand dans l'Hexaméron, est très redoutable. C'est une bête de la mer qui, dépassant l'estimation des hommes, est si grande que la nature prévoyante, mère des créatures, semble s'être amusée en créant ce monstre. Il n'a pas, en effet, la configuration des autres poissons, il ne ressemble ni aux monstres de la mer ni aux bêtes de la terre ni aux oiseaux du ciel, mais il a un aspect et une forme dont il est la seule bête à tirer gloire, de sorte qu'il offre à ceux qui le voient un digne spectacle et, pour cette raison, il rend une gloire totale au créateur, par le truchement de ceux qui l'ont vu. Si l'on voit sa tête, elle est tout à fait monstrueuse; si ce sont les profondeurs de sa gueule, on le fuira comme le gouffre de la mort; si ce sont ses yeux, on sera horrifié; si c'est le reste de son corps, on avouera qu'on n'a jamais rien vu de semblable.

- 22 Quant à Isidore de Séville, il consacre le chapitre 6 du livre XII de ses *Étymologies* aux *pisces*. Il reprend le même type d'information que Basile et Ambroise sur les cètes et les classe parmi les espèces de *beluae*: *sunt enim ingentia genera beluarum et aequalia montium corpora*. Il les distingue aussi des baleines, qui sont des *immensae magnitudinis bestiae* (XII, 6, 7-8). Aucun des autres animaux aquatiques qu'il énumère n'est qualifié de *monstrum* ni même de *belua*, mais ce second terme est repris à la fin du chapitre pour indiquer, à la suite de Pline, que les *beluae* constituent un genre d'animaux aquatiques:

*Animalium omnium in aquis uiuentium nomina centum quadraginta quattuor Plinius ait, diuisa in generibus beluarum, serpentium communium terrae et aquae, cancrorum, concarum [...]* (Isid., orig., XII, 6, 63)

Les noms de tous les animaux vivant dans l'eau sont au nombre de 144 selon Pline, répartis dans les genres suivants: grosses bêtes, serpents amphibiens, crabes, coquillages [...] » (trad. J. André, 1986: 222).

- 23 Ainsi, partant de la synonymie qu'il établit entre *monstrum* et *belua*, Thomas de Cantimpré trouve aussi chez Isidore des informations à propos du crocodile (XII, 6, 19-20), de l'hippopotame (XII, 6, 21), ou même du *caeruleus*, comparables à celles de Pline et Solin et susceptibles de le conforter dans son choix de classement.
- 24 Chez Isidore, il est possible que l'absence du nom *monstrum* dans le livre XII tienne à un emploi strict du terme, conforme aux explications données au chapitre 3 du livre précédent, consacré aux *portenta*, *ostenta* et *monstra*, trois termes dont il donne une étymologie inspirée de l'enseignement d'Augustin (*ciu.* 21, 8), par le verbe qui lui correspond, *portendere*, *ostendere* et *monstrare* (XI, 3, 2). Les créatures ainsi nommées servent à annoncer, manifester ou montrer ce qui doit advenir. Puis, ayant évoqué des particularités physiques qui caractérisent certains hommes monstrueux, Isidore définit ce qu'il considère comme des peuples monstrueux: géants, cynocéphales, cyclopes, etc., dont certains ont été classés dans le livre III du LDNR parmi les hommes monstrueux. Isidore s'intéresse ensuite aux monstres légendaires, qui n'existent pas, précise-t-il, mais qui ont été inventés pour donner une explication à une réalité, comme une allégorie. Parmi ces derniers, certains participent de l'espèce humaine, comme les sirènes et la *scilla*, d'autres, des animaux – l'hydre, par exemple –, mais aucun n'est présenté comme un monstre marin. Dans le *De differentiis*, cependant, Isidore distingue le *portentum* du *monstrum*, en spécifiant que « le *portentum* est ce qui procède de diverses formes, tandis que le *monstrum*, ce qui naît en dehors de la nature, soit trop grand, soit trop petit »:

*Portentum est quod ex formis diuersis proponitur, monstrum quod extra naturam nascitur, uel nimis grande uel nimis breue* (Isid., *Diff.*, I, 395 [457]).

- 25 Si Thomas de Cantimpré a pu être influencé par cet extrait du *De differentiis*, rien n'indique qu'il ait repris à son compte l'étymologie de *monstrum*, car, d'après ses notices, certains *pisces*, tout autant que quelques *monstra marina*, sont susceptibles d'annoncer un événement futur : en témoigne l'espèce de dauphin, plus petit que les dauphins *beluae*, dont les jeux à la surface des flots préviennent les marins de l'imminence d'une tempête et que Thomas de Cantimpré choisit de décrire en VII, 29, quand déjà deux autres espèces de dauphin sont présentes au livre VI<sup>37</sup>. Quant à la sirène et à la *scilla* (VI, 46 et 47), Thomas de Cantimpré ne les a pas séparées d'autres animaux marins décrits par Isidore au livre XII : ce faisant, il réfute le discours de l'évêque de Séville, préférant l'autorité de philosophes et de saints qu'il ne nomme pas et dont il partage la conviction que les sirènes sont véritablement des monstres marins, mais privés de raison<sup>38</sup>. En outre, c'est à Isidore (XII, 6, 9) que Thomas de Cantimpré a emprunté certains éléments nécessaires à la rédaction de sa notice sur l'*equus marinus* (VI, 18), complétée d'éléments pris à Aristote (*HA*, 589 a 24-29) ; il a aussi repris à Isidore (XII, 6, 9 ; XII, 6, 15) plutôt qu'à Pline les détails qui concernent le *gladius* (VI, 27) et surtout la terrible *serra alterius speciei* (VI, 45), qui éventre les navires.
- 26 Les autres sources tardo-antiques et médiévales ont pu conforter Thomas de Cantimpré dans le choix de rapprocher des créatures mythiques et des créatures réelles. Il a compilé le *Physiologus*, dans sa version B (*Physiol.*, lat. 12, 2-6 et 4, 1-4), pour rédiger ses notices sur la sirène et la *serra* ailée (LDNR VI, 44). Cette œuvre comporte peu d'animaux aquatiques, mais on y trouve aussi l'*aspidochelon*, comparable au cète, le crocodile et le cheval d'eau, autant d'animaux repris ensuite dans les Bestiaires, dont les rédactions se multiplient aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles.
- 27 Thomas de Cantimpré a aussi puisé au *Liber monstrorum* et aux *Enigmata*, deux œuvres qu'il attribue à un certain Adelinus, alias Aldhelmus de Cantorbéry (639-709). Si ce dernier est bien l'auteur des *Enigmata*, celui du *Liber monstrorum* reste anonyme, mais sa rédaction, entre 650 et 750, est liée au même milieu anglo-saxon<sup>39</sup>. Le *Liber* comprend trois livres, dont le premier est consacré aux *monstra*, c'est-à-dire aux monstres humains, le deuxième aux *beluae*, bêtes terrestres et marines, et le troisième aux *serpentes*. Le livre sur les *monstra* compte cinquante-six chapitres et regroupe les différentes catégories définies par Isidore – les peuples monstrueux comme les créatures mythologiques. Et c'est dans ce livre que figurent, à l'imitation d'Isidore, les sirènes et la *scilla* (I, 6 et I, 14<sup>40</sup>) ; mais Adelinus est l'unique autorité invoquée par le LDNR pour ce monstre – avec, pour un très bref fragment, le *Liber rerum*. Et Thomas de Cantimpré passe du singulier au pluriel au cours de sa notice, comme pour faire de l'animal une espèce plutôt qu'un monstre unique<sup>41</sup>. Le livre II sur les *beluae* contient quatre autres *monstra* décrits aussi par Thomas de Cantimpré : l'hippopotame (9 et 17), le crocodile (25), la baleine (26), les chevaux bipèdes (26), qui habitent la mer Tyrrhénienne et dont le haut du corps a l'aspect du cheval et le bas celui des poissons. Comme l'a justement fait remarquer Jacqueline Leclerc-Marx, les notices du *Liber monstrorum* témoignent du déplacement vers le Nord de la croyance en un monde marin symétrique du monde terrestre<sup>42</sup>. Thomas de Cantimpré a pu y trouver matière à confirmer son choix de qualifier de *monstra* les espèces qu'il a retenues. L'auteur anonyme rapproche aussi de la *scilla* les *canes caerulei* (19), qui ont, dit-il, la partie supérieure du corps pareille à celle des poissons ; il crée une notice sur les *beluae* du Nil, qui « génèrent des monstres de toutes sortes semblables aux bêtes sauvages » (21),

et une autre sur les *beluae* de la mer Tyrrhénienne (32), bêtes diverses, qui n'ont que deux pieds et dont le corps, depuis la poitrine jusqu'à la queue, est recouvert d'écaillés. Ces deux chapitres regroupent une infinité d'espèces que l'auteur ne sait nommer et qui font écho aux avertissements énoncés dans son prologue, dont le contenu est presque exclusivement consacré aux monstres marins : après une première phrase définissant le terme *belua*, il évoque la multiplicité, l'énorme taille (comme les montagnes, dit-il, en des termes comparables aux exégètes) et l'horreur qu'inspirent les bêtes marines si difficiles à décrire et à connaître<sup>43</sup>, autant d'éléments qui soulignent l'importance de l'exposé et suscitent l'intérêt particulier du lecteur.

- 28 Deux monstres marins, la *luligo* et la *perna*, sont décrits par les seuls *Enigmata* d'Aldhelmus<sup>44</sup>, catalogue de créatures sous forme d'une prosopopée versifiée. L'influence de l'abbé de Cantorbéry ne fait pas de doute, mais Thomas de Cantimpré a été contraint plus qu'ailleurs de remanier la phrase de son modèle. Aldhelmus dévoile quelques mystères secrets de la nature, dont le « caractère insolite<sup>45</sup> » pouvait susciter l'intérêt de Thomas de Cantimpré pour les *mirabilia*, mais c'est l'examen des informations propres à chaque énigme – pour la *luligo* sa double capacité à jouer dans les profondeurs avec les poissons et à s'élever dans les airs avec les oiseaux ; pour la *perna*, à fabriquer le merveilleux *byssus*, ce filament soyeux produit pas certains bivalves pour s'accrocher aux rochers – qui l'a conduit à classer ces deux animaux dans le livre sur les monstres plutôt que dans celui sur les poissons, tandis que le *cancer*<sup>46</sup>, par exemple, que Thomas de Cantimpré connaît par de nombreuses autres autorités, a été placé au livre VII.
- 29 Parmi les œuvres rédigées peu avant la sienne, Thomas de Cantimpré a emprunté pour les animaux marins, aux œuvres d'Alexandre Nequam et de Jacques de Vitry. Le premier, dans le livre II de son *De naturis rerum*, traite des eaux, des poissons, des animaux terrestres, des métaux (etc.), tandis que les oiseaux avaient été regroupés dans le livre I. Les espèces de poissons, décrites dans les chapitres 22 à 46, sont introduites par deux chapitres de généralités (ch. 22 : *de piscibus in genere* ; ch. 23 : *de seminibus piscium*) ; puis, vient une notice sur le « poisson qui avait un seul œil au front en forme de bouclier », ch. 24 (*de pisce habente unum oculum in fronte habentem formam clypei*). Trois *pisces* de Thomas de Cantimpré, l'*ezochius marinus* (VII, 35), le *granus* (VII, 40) et l'*uranoscopus* (VII, 87), ont aussi un œil unique : cette caractéristique, contraire à la nature, précise Thomas de Cantimpré pour les deux premiers, ne l'a pas empêché de les classer au livre VII. Dans le chapitre suivant, Alexandre Nequam traite des animaux qu'il nomme « les poissons monstrueux » : « Les poissons ont aussi leurs monstres : la nature, semble-t-il, s'est amusée en les créant et, s'ils ont quelque utilité, elle ne nous est guère connue (*Habent et pisces sua monstra, in quibus natura ludere visa, nisi quia sua utilitate non destituuntur, etsi nobis minus nota sit*) ». L'auteur évoque deux animaux dans ce chapitre, dont l'un n'a pas de nom, mais c'est un poisson de mer armé comme un soldat (*armatus in modum militis*), si bien que l'on peut le rapprocher du *zytiron* ou *miles marinus*<sup>47</sup> ; l'autre représente un *monachus*, mais aucun élément de description n'est associé à ce nom. Thomas de Cantimpré, au contraire, compose une notice sans nommer aucune autorité<sup>48</sup>, décrivant un hybride à tête de moine et pourvu d'une queue de poisson, qui habite la mer de Bretagne, attaque les hommes et les dévore. Enfin, les chapitres 26 à 46 d'Alexandre Nequam traitent de différents animaux aquatiques, dont le dauphin (ch. 27-29) et l'hippopotame (ch. 30). Aucune règle, ni alphabétique, ni thématique, ne semble déterminer l'ordre des notices. Rien ne permet en tout cas de discerner parmi eux ce que



l'auteur aurait pu considérer comme d'autres *monstra* que le *miles* et le *monachus* évoqués plus haut.

- 30 Quant à Jacques de Vitry, le chapitre 88 de son *Historia orientalis* est intitulé *De feris, leone..., et aliis monstribus* ; il comprend plusieurs bêtes liées au milieu aquatique, dont le crocodile et l'hippopotame. Le chapitre 90, consacré aux oiseaux et aux « poissons rares », décrit en particulier l'anguille de trente pieds de long, le *cancer*, l'*échineis*, la *testudo* de la mer de l'Inde, le dauphin et le cète, « le plus grand de tous les poissons » (p. 374-376). Jacques de Vitry confirme ainsi le caractère monstrueux ou insolite de certains animaux que Thomas de Cantimpré a choisi de classer dans le livre VI.
- 31 Le *Liber rerum* n'a pas été identifié, mais un réseau d'indices étudiés par Mattia Cipriani laisse penser que la source, plus préoccupée de *realia* que de *mirabilia*, a été composée après 1200, dans une zone septentrionale de l'Europe. Quatre notices de *monstra* sont rédigées à partir de cette source : l'*helcus* (VI, 22), autre nom du veau de mer, indique Thomas de Cantimpré – c'est-à-dire le phoque<sup>49</sup> –, le *monoceros*, qui semble être le narval<sup>50</sup> – l'animal est comparé à la bête terrestre à une corne présente dans l'Apocalypse (VI, 35 : *sicut enim in terra sevam bestiam unicornem scripture referunt*) –, ainsi que deux animaux, dont les noms – *zydrach*, sans doute l'hippocampe<sup>51</sup>, et le *zytiron*, ou soldat de mer – sont probablement des translittérations anciennes du néerlandais *seedrach* ou *Zeedraak*, « dragon de mer », et *Zeetyran*, « tyran de mer »<sup>52</sup>. Peut-être ce *zytiron* est-il le même animal que celui qu'Alexandre Nequam a rapidement évoqué dans son chapitre sur les monstres, d'autant que Thomas de Cantimpré précise, comme pour le *monachus*, que l'animal vit dans « la mer de Bretagne », reprise probable de « la mer du Nord » d'Alexandre Nequam (ch. 24)<sup>53</sup>.
- 32 L'*Experimentator* est également une source non identifiée, qui a déjà eu accès à la traduction latine des traités d'Aristote par Michel Scot<sup>54</sup>. La notice sur le *focha* (VI, 23) confirme cette hypothèse, car même si le nom de l'*Experimentator* apparaît avant celui d'Aristote dans la notice, c'est au Stagirite que la plupart des informations sont empruntées<sup>55</sup>.
- 33 Enfin, lors de sa deuxième rédaction, Thomas de Cantimpré ajoute trois monstres qu'il tire du *Liber Kyrannidarum*, dont une traduction latine a été faite à Byzance en 1162<sup>56</sup>. L'œuvre traite des vertus médico-magiques des pierres, plantes et animaux ; le livre I attache à chaque lettre, dans l'ordre alphabétique, une ou plusieurs espèces de ces créatures, tandis que les livres suivants sont spécialisés : le livre IV présente un catalogue de poissons, d'où Thomas de Cantimpré a tiré trois très courtes notices pour son livre VI<sup>57</sup>. Le *cervus marinus* (VI, 8), issu par mélecture du *cicnus marinus*, sort sa tête cornue de l'eau, attire les oiseaux et les dévore (IV, *Elementum II*, pi : 197) : Thomas de Cantimpré aurait-il été influencé par la représentation iconographique récente d'un cerf ichtyomorphe à Saint-Martin de Zillis en Rhétie (c. 1160)<sup>58</sup> ? Les deux autres animaux intéressent Thomas de Cantimpré pour leurs vertus thérapeutiques ou magiques : l'*onus* ou *asinus marinus*, l'âne de mer, a huit pieds de long, d'après Thomas de Cantimpré (*octo pedes in longitudine habens*), qui, semble-t-il, a mal compris le texte de sa source (IV, *Elementum O* : 196-197 : *onos, id est asinus marinus, quem quidam pulpum dicunt, alii octopedem*) ; il soigne les frénétiques et les malades atteints de la gravelle. Bien que Thomas de Cantimpré n'indique pas explicitement la source utilisée pour le *tunnus*, c'est bien du *Liber Kyrannidarum* qu'il a tiré la propriété luminescente des yeux et du poumon de l'animal, une fois dissous (IV, *Elementum Θ*, theta : 188)<sup>59</sup>.

- 34 Ce rapide tour d'horizon des sources du livre VI et des monstres qui leur sont empruntés permet d'associer dix-huit animaux à la liste établie d'après Pline, soit quarante animaux. Faut-il ajouter l'*equus marinus* d'Isidore ? Si Pline parlait déjà d'un animal marin à tête de cheval, dans lequel E. De Saint-Denis a reconnu l'hippocampe, il ne s'agit en rien chez Thomas de cet animal mais d'un monstre imaginaire ; quant au *monachus*, dont le nom semble emprunté à Alexandre Nequam, il a pu être inspiré de l'homme de mer de Pline.

Solin	<i>caeruleus, delphin in Nilo, scinnocus</i>
Basile	<i>xifius</i>
Isidore	<i>sirena, equus marinus</i>
Physiologus	<i>serra pennas habens immanes</i>
<i>Liber monstrorum</i>	<i>scilla</i>
<i>Enigmata</i>	<i>luligo, perna</i>
Alexandre Neckam	<i>monachus marinus</i>
<i>Liber rerum</i>	<i>helcus, monoceros, zydrach, zytiron</i>
<i>Experimentator</i>	<i>focha</i>
<i>Liber Kyrannidarum</i>	<i>cervus marinus, onus, tunnus</i>

- 35 Ainsi, malgré tout l'intérêt de certaines sources du LDNR pour les *mirabilia*, peu d'entre elles désignent les animaux décrits comme des *monstra*. C'est donc par l'examen des informations compilées que Thomas de Cantimpré a opéré son classement. Or, l'étude des dix-huit *monstra* dont nous n'avons encore rien dit – c'est-à-dire ceux dont les noms sont apparus suite à la lecture des traductions de Michel Scot – conduit à la même conclusion : aucun de ceux-ci – à l'exception du *kylion* – ne sont qualifiés de *monstra* par le Stagirite ni par son traducteur, contrairement à ce que Thomas de Cantimpré prétend. Pour décider si les animaux aquatiques dont il rencontrait le nom pour la première fois étaient *pisces* ou *monstra*, il lui fallait donc soit repérer un trait monstrueux, soit, par un travail de comparaison avec les animaux déjà connus, trouver une caractéristique qui permettait un rapprochement avec ces derniers.

### 3. Les éléments de description

- 36 La lecture des informations recueillies dans les notices invite à relever six traits physiques ou comportementaux récurrents et dont plusieurs sont parfois présents chez un même animal :



(très) grande taille (de l'animal ou d'une partie de l'animal)	<p>(4) <i>belua maris orientalis</i> (tantae magnitudinis ut...)</p> <p>(6) <i>cetus</i> (omnium piscium maximum)</p> <p>(7) <i>cocodrillus</i> (ad viginti cubitos)</p> <p>(14) <i>caeruleus</i> (habet brachia longitudine cubiti non minus sena)</p> <p>(18) <i>equus marinus</i> (magnum ac forte multum)</p> <p>(21) <i>exposita</i> (dentes maximi atque longissimi pinguedo quoque cubitorum quinque)</p> <p>(28) <i>ipothamus</i> (plerumque maior elephantibus)</p> <p>(34) <i>monoceros</i> (cornu maximum)</p> <p>(38) <i>onus</i> (octo pedes in longitudine)</p> <p>(39) <i>orcha</i> (carnis immense moles)</p> <p>(40) <i>perna</i> (magnum)</p> <p>(41) <i>pister</i> (ingens belua., tante altitudinis est ut...)</p> <p>(42) <i>platanista</i> (sedecim cubitorum in longitudinem)</p> <p>(44) <i>serra</i> (corpore ingens pennasque habens latissimas et alas immanes)</p> <p>(46) <i>syrena</i> (procere magnitudinis)</p> <p>(49) <i>testudo maris Indie</i> (testis capacia hospitia sibi faciunt homines)</p> <p>(50) <i>tygnus maris</i> (duorum cubitorum latitudinis)</p> <p>(57) <i>zedrosus</i> (ossa ita magna sunt ut...; Quadraginta enim cubitorum longitudinis reperiuntur)</p> <p>(59) <i>zytiron, miles marinus</i> (ingens)</p>
force	<p>(14) <i>caeruleus</i> (robustum est viribus)</p> <p>(15) <i>draco maris</i> (robore virium)</p> <p>(18) <i>equus marinus</i> (hoc monstrum contra omnia fere marina monstra fortissimum est)</p> <p>(23) <i>focha</i> (fortissimum est in suo genere)</p> <p>(42) <i>platanista</i> (hiis vires tantas inesses dicunt, ut elephantess.. infestent)</p> <p>(43) <i>polipus</i> (hic tantam virtutem habet in brachiis, quod nautam... vi rapit)</p> <p>(47) <i>scilla</i> (mire fortitudinis)</p> <p>(49) <i>testudo maris Indie</i> (tanta oris duritia est ut etiam lapides comminuat)</p> <p>(59) <i>zytiron, miles marinus</i> (fortissimum)</p>
vélocité et/ou agilité	<p>(15) <i>draco maris</i> (mira agilitate)</p> <p>(16) <i>delphinus</i> (nil velocius pelagus habet)</p>

hybridité ou ressemblances partielles avec d'autres espèces	<p>(18) <i>equus marinus</i> (<i>partim formam equi habet... Terminatur in piscis naturam</i>)</p> <p>(23) <i>focha</i> (<i>manus habet ut hominis et faciem vituli</i>)</p> <p>(28) <i>ipothamus</i> (<i>dorso vero et hinnitu veluti equus</i>)</p> <p>(34) <i>monachus marinus</i> (<i>formam piscis habent in inferioribus, in superioribus vero speciem ex parte humanam</i>)</p> <p>(36) <i>nereides</i> (<i>hee sunt toto corpore hirsutiis hispide habentque aliquam speciem formatam cum homine</i>)</p> <p>(46) <i>syrena</i> (<i>animalia vocifera... que a capite usque ad umbilicum figuram mulieris habent</i>)</p> <p>(47) <i>scilla</i> (<i>caput utique et pectus ut virgo... ; rictus et oris hyatum ac dentes horridos et bestialem uterum et caudam ut delphinus</i>)</p> <p>(58) <i>zydrach</i> (<i>caput habet ut equus formatum... ; corpus vero draconi ex omni parti simillium</i>).</p>
dangerosité, voracité et/ou cruauté	<p>(7) <i>cocodrillus</i> (<i>morsus habet horribiles et tenaces</i>)</p> <p>(8) <i>cervus marinus</i> (<i>subito rapit et devorat</i>)</p> <p>(13) <i>canis marinus</i> (<i>hostes sunt omni animanti, quod eius verberibus cedit. [...] crudeli morte grassantur</i>)</p> <p>(14) <i>caeruleus</i> (<i>morsibus... rapiat in profundum</i>)</p> <p>(15) <i>draco maris</i> (<i>crudelitate horridum</i>)</p> <p>(17) <i>delphinus alterius generis</i> (<i>cocodrillorum teneros ventres serratis cristis secant</i>)</p> <p>(18) <i>equus marinus</i> (<i>in pugna crudele est</i>)</p> <p>(23) <i>focha</i> (<i>animosum et iracundum</i>)</p> <p>(39) <i>orca</i> (<i>balenas... gravi odio persequuntur... Vitulos... aut fetas etiam balenas aut etiam gravidas lacerant morsu</i>)</p> <p>(46) <i>syrena</i> (<i>ungues in pedibus ad laniandum habiles</i>)</p>
danger pour les hommes	<p>(7) <i>cocodrillus</i> (<i>non solum animalibus, sed etiam hominibus infestus</i>)</p> <p>(27) <i>gladius</i> (<i>rostrum habet acutum ut gladius, quo naves perfossas mergit</i>)</p> <p>(34) <i>monachus marinus</i> (<i>rapit hominem et traicit in profundum, sicque enim carnibus satiatur</i>)</p> <p>(35) <i>monoceros</i> (<i>hominum multitudinem perdere</i>)</p> <p>(41) <i>pister</i> (<i>diluvium quoddam eructans pavefaciat fluctuantes</i>)</p> <p>(43) <i>polypus</i> (<i>nautam... vi rapit et trahit in mari eiusque carnibus satiatur</i>)</p> <p>(45) <i>serra alterius speciei</i> (<i>[naves] in fundo secat, ut intrante aqua homines dolosa astutia mergat et eorum cadaveribus satiatur</i>)</p> <p>(46) <i>syrena</i> (<i>navigantes delectati et attracti resolvuntur in sompnum, sompnoque sopiti syrenarum unguibus dilacerantur</i>)</p> <p>(47) <i>scylla</i> (<i>nautis quidem et omni homini inimicum est et eorum sanguine ac carnibus delectatur</i>)</p>

- 37 Ces critères semblent avoir joué un rôle dans les choix de classement de Thomas de Cantimpré, qui leur a volontiers associé l'adjectif *mirus* ou l'un de ses dérivés<sup>60</sup>. Cependant, l'étonnement est parfois suscité pour une tout autre raison, comme la *serra* qui s'amuse à rivaliser de vitesse avec les vaisseaux qu'elle croise, ou la *perna*, qui fabrique le précieux *byssus*. En outre, quelques-uns des *monstra* de Thomas de Cantimpré, parmi ceux que nous avons déjà relevés, ne sont marqués par aucun de ces éléments : l'*helcus* (22) ; la *luligo* (32) ; le *nautilus* (37) ; le *scinnocus* (48) ; le *Tygnus Ponti* (51) ; le *tunnus* (52) ; le *vitulus maris* (56). Pour ces animaux, le choix de classification s'explique. En effet, soit la description composée par Thomas de Cantimpré insiste sur le caractère admirable de l'animal : c'est le cas de la *luligo*, mais aussi du *nautilus* (*nautilus monstrum est marinum, ut dicit Plinius, precipuum inter marina miraculum*), dont Pline avait souligné le caractère « merveilleux »<sup>61</sup> ; soit la notice permet de rapprocher l'animal d'un autre *monstrum marinum*. Ainsi le *scinnocus*, semblable au crocodile mais plus petit, ou le *tygnus Ponti*, qui, d'une manière comparable au *tygnus maris*, entre dans le fleuve par la rive droite et en sort par la gauche ; quant au *tunnus*, il est probablement relié au *tygnus maris* d'après son nom, mais rien dans la notice ne permet d'établir ce lien. C'est le cas encore de l'*helcus*<sup>62</sup> et du *vitulus maris*, qui sont associés l'un à l'autre par un rapport de synonymie (*helcus... vitulus scilicet appellatum*) et par des caractéristiques communes dont l'énoncé est presque littéralement identique<sup>63</sup>.
- 38 Enfin, d'autres critères communs peuvent être ajoutés. Ainsi, tandis que les coquillages sont exclus du livre VI, à l'exception de la *perna*, on y trouve tous les mammifères marins connus : le cète ou la baleine, le dauphin, le phoque (*helcus, foca*), l'orque (*orca*) et le narval (*monoceros*), à l'exception de l'*aries* (ou épaulard). Certes la catégorie moderne n'était pas connue, mais Thomas de Cantimpré reprend les informations qui témoignent de la gestation de ces animaux ou de l'allaitement des petits dans toutes les notices qui les concernent sauf dans celles du *foca* et du *monoceros*. Il regroupe aussi les sélaciens (*canes marini*) et les tortues de mer (*testudo maris*), ainsi que les gros animaux qui vivent à la fois sur terre et dans l'eau, comme l'hippopotame, le crocodile ou le phoque nommé *helcus*. Toutes ces catégories coïncident avec ce que les Grecs nommaient parfois κῆτος<sup>64</sup>.
- 39 Il reste à examiner si Thomas de Cantimpré a pu se baser sur ces critères pour classer les nombreuses espèces de *monstra* issues de la compilation des œuvres d'Aristote. Dans les traités sur les animaux, Michel Scot ne traduit τὸ τέρας par *monstrum* que dans *La Génération des animaux*, lorsqu'il est question d'expliquer l'origine du monstre ; mais, dans ces chapitres, Aristote n'illustre pas ses propos d'exemples aquatiques (GA, 769 b 22 ; 26-31)<sup>65</sup>. Ailleurs, Michel Scot rend volontiers les quelques occurrences de τὸ τέρας ou de ses dérivés par des mots de la famille de *mirus*. Sont ainsi considérés comme des animaux « monstrueux » (τέρατα / *quod est mirum*), ceux qui ont le foie à gauche et la rate à droite<sup>66</sup> - et c'est le cas du *kylion*, décrit pour cette seule caractéristique<sup>67</sup> dans le livre VI du LDRN. Mais les mêmes termes traduisent aussi d'autres mots grecs, comme θαυμασθή rendu par *mirabilis* pour qualifier la rapidité du dauphin (HA, 591 b 30) ; et σημεῖα, traduit par *mirabilia* à propos de la douceur et de la familiarité des dauphins (HA, 631 a 8). Il n'était donc pas facile à Thomas de Cantimpré de reconnaître ce qu'Aristote considérait comme des monstruosités s'agissant des animaux marins, mais il n'a pas manqué de relever les éléments susceptibles d'éveiller l'admiration du lecteur pour les créatures naturelles. Ainsi, parmi les dix-huit *monstra marina* dont Thomas de Cantimpré a emprunté les noms à la traduction de Michel Scot, on en compte huit qui présentent une, ou souvent plusieurs, des six caractéristiques que nous avons relevées. On compte ici l'*equonilus* (VI,

19), car Thomas de Cantimpré affirme tirer les informations d'un certain *Michael* ; or il a précisé en V, 5, que *Michael* était le traducteur d'Aristote. Cependant, la notice décrit un animal féroce qui ressemble au crocodile, mais beaucoup plus grand, et en des termes qu'on ne retrouve pas chez Michel Scot. La description de l'*equus fluminis*, en revanche (VI, 20), est empruntée à la traduction de HA, 502 a 9.

(très) grande taille (de l'animal ou d'une partie de l'animal)	19. <i>equonilus</i> ( <i>ingens ; crura et pedes et ungues ut cocodrillus habet, sed multo maiora</i> ) 54. <i>tortuca maris</i> ( <i>ingens et forte nimis. Ad instar tortuce terrestris formata est, sed in immensum excedit eius magnitudinem : octo enim cubitorum longitudo eius et quatuor latitudo</i> ) 55. <i>vacca marina</i> ( <i>magnum</i> )
force	5. <i>barchora</i> ( <i>orificium huius animalis est os fortius omni ore animalis cuiuslibet</i> ) 19. <i>equonilus</i> ( <i>ferocissimum</i> ) 31. <i>karabo</i> ( <i>inter se fortissime pignant</i> ) 55. <i>vacca marina</i> ( <i>validum</i> )
vélocité et/ou agilité	33. <i>ludolacra</i> ( <i>mira velocitate</i> )
hybridité ou ressemblances multiples	20. <i>equus fluminis</i> ( <i>habet crines ut equus. Pedes eius fissi sunt, et habet sotulares ut vacca,... et hinnit ut equus</i> )
voracité, dangerosité	2. <i>ahuna</i> ( <i>omnibus beluis gulosius est</i> ) 55. <i>vacca marina</i> ( <i>iracundum ad iniuras</i> )
danger pour les hommes	19. <i>equonilus</i> ( <i>humanarum mortium cupidissimum ; hominum multitudinem immanem perdat</i> )

40 Outre qu'ils présentent les critères de taille, de force ou d'agressivité, la plupart de ces animaux appartiennent aux catégories déjà énoncées (mammifères, sélaciens, tortues, animaux vivant sur terre et dans l'eau). Ainsi, l'*equus fluminis* et le *koki* ont en commun avec l'hippopotame de vivre dans les deux milieux. Dès lors, cette caractéristique a pu inciter Thomas de Cantimpré à classer l'*abydes* parmi les *monstra marina* : certes cet animal – la larve de l'œstre – ne vit pas alternativement dans la mer et sur terre, mais dans l'une puis sur l'autre, et ce sont les transformations morphologique et comportementale qu'entraîne le changement de milieu de vie qui ont retenu l'attention de Thomas de Cantimpré. De même, le bouclier de la *tortuca* fait penser à la carapace de la *testudo* et, bien que le nom *barchora* soit une transposition du grec πορφύρα, « la pourpre »<sup>68</sup> et que la *purpura* et le *murex* soient décrits au livre VII, la *barchora*, qui a en commun avec la *testudo* d'être dotée d'un bec assez puissant pour briser les pierres, a peut-être été identifiée comme une tortue marine ; aussi est-il possible que Thomas de Cantimpré ait eu le souci de réunir ces trois animaux au sein du même livre et de leur associer le fantaisiste *testeum* (53), pour sa parenté étymologique avec la *testudo*<sup>69</sup>. De même encore, bien que la *vacca marina* soit impossible à identifier, car elle tient autant du phoque que du dauphin<sup>70</sup>, elle n'en est pas moins un mammifère (*non habet ova sed facit fetum*), et c'est le cas aussi du

*koki* (29), qui présente de nombreuses caractéristiques du phoque et dont l'appellation est issue de φῶκα, à travers le passage par l'arabe. Rien n'indique, en revanche, que Thomas de Cantimpré ait eu les informations suffisantes pour rapprocher le *celethi* (11) et la *galalca* (25) du *canis marinus*, décrit pour sa cruauté et non pour son mode de reproduction : le *celethi* se distingue de tous les autres animaux pour son ovoviviparité, bien décrite par Thomas de Cantimpré, mais aussi parce qu'il est très craintif ; quant à la *galalca*, il n'est pas question de ses œufs, mais de sa capacité à mettre au monde un petit déjà formé et à le reprendre en son sein, si elle juge qu'il n'est pas apte à vivre. Il est dès lors possible que la *galalca* ait été rapprochée des autres mammifères, retenus parmi les *monstra*.

Animaux évoqués pour leur gestation ou allaitement	29. <i>koki</i> 55. <i>vacca marina</i> 25. <i>galalca</i>
(sélacien) ovovivipare	11. <i>celethi</i>
Tortues de mer	5. <i>barchora</i> 53. <i>testeum</i> 54. <i>tortuca maris</i>
Animaux qui vivent sur terre et dans l'eau	2. <i>abydes</i> 20. <i>equus fluminis</i> 29. <i>koki</i>

- 41 Certains de ces animaux ont encore été jugés monstrueux en vertu d'autres caractéristiques : le *celethi*, par exemple, a un gros cœur au regard de son corps. Cette disproportion morphologique est un élément que l'on trouve ailleurs et qui peut expliquer aussi le classement dans le livre VI de l'*ahuna*, dont la gourmandise entraîne une dilatation du ventre « au-delà de ce qu'on peut imaginer et de la grosseur qui convient à sa taille »<sup>71</sup>, du *caab* (VI, 9 : *parvos habens pedes respectu corporis sui*) et du *cricos* (VI, 10 : *pedem dextrum parvum habet, pedem vero sinistrum magnum*).
- 42 Il reste finalement deux animaux que Thomas de Cantimpré a classés parmi les *monstra marina*, sans qu'il soit aisé d'en comprendre la motivation. D'abord, chez le *glamanez*, monstre des fleuves, c'est le mâle qui s'occupe des petits tandis que la mère les néglige. Sans doute ce comportement a-t-il paru atypique à Thomas de Cantimpré qui n'a pas reconnu dans le *glamanez* l'animal qu'il appelle *cautius* ou *glanis* en VII, 20, c'est-à-dire le silure glane, à propos duquel il donne d'autres informations, tirées de Plinie. Ensuite, le *fastaleon* est un monstre, dit Thomas de Cantimpré, qui « ne présente aucun caractère monstrueux dans son comportement », car « il ne se nourrit que d'herbe »<sup>72</sup> : il est le seul de tous les animaux à ne pas manger ses congénères. Il s'agit en fait du mulet ou muge, le κεστρεύς d'Aristote, nommé *fastaleoz*, *fastaroz*, *fastaroez* par Michel Scot en 591 a 18 – 591 b 4, dans un extrait où il est question de l'alimentation de ce poisson, dont Aristote distingue plusieurs variétés : le κέφαλος, traduit par *kakaloz* ou *kakabo* (« capiton »), le χελών, traduit par *khilon* (« muge lippu ») et le μύξων, traduit par *karaez* (« muge morveux ou hauteurier »)<sup>73</sup>. Reprenant deux de ces translittérations – le *fastaleon* et le *chylon* –,

Thomas de Cantimpré a classé les espèces ainsi désignées dans les *monstra* en y ajoutant l'*ahuna*, dont la description mêle des caractéristiques comportementales du serran (χάβνη) et du mulot (κεστρεύς) suite à une transmission perturbée du texte d'Aristote par Michel Scot (591 b 1-3)<sup>74</sup>. En classant ces trois animaux dans le livre VI, Thomas les a nettement distingués du mulot plinien – le *mugil* (*nat.*, IX, 59) –, qu'il décrit en VII, 50 (*De mugilo*). Pourtant il a retenu dans la notice de ce dernier comme dans celle de l'*ahuna* un détail que Pline avait repris à Aristote sur le comportement du mulot :

VI, 3, *De ahune*. l. 5-6 : *Hoc animal cum aliquod periculum timet, abscondit caput suum intra se [...]*.

Quand cet animal redoute un danger, il cache sa tête en lui-même [...]

VII, 50, *De mugilo*, l. 2-3 : [...] *in metu capite absconso totum corpus absconsum et securum credit.*<sup>75</sup>

[...] se cachant la tête quand il est apeuré, il croit que son corps tout entier est dissimulé et en sécurité.

- 43 Le *kalaoz* (VII, 42) est une autre sorte de muge héritée de la traduction de Michel Scot<sup>76</sup>. Thomas de Cantimpré ne l'a sans doute pas identifié, mais s'est intéressé aux apparences multiples de l'animal et au fait qu'il soit le seul à ne pouvoir supporter l'eau de pluie. Malgré cette singularité, il ne l'a pas classé parmi les *monstra*.
- 44 Si la difficulté à identifier les animaux dont les noms ont été tirés de la traduction de Michel Scot peut expliquer certaines incohérences dans le classement – ajoutons encore le doublet *karabo* (VI, 31) / *locusta marina* (VII, 45) –, on peut s'étonner, en revanche, de quelques autres répartitions : ainsi, l'espèce de dauphin décrite en VII, 29, qui donne des signes aux marins et dont l'agilité est telle qu'elle vole par dessus les navires. De même, le *piscis multipes* du livre VII, est distingué du *monstrum polypus*, du livre VI. Et on aurait pu s'attendre encore à voir classer dans le livre VI le *granus* (VII, 40), avec son œil unique au sommet de la tête, ce qui, précise Thomas de Cantimpré, « est contraire à la nature de tous les animaux ».
- 45 L'étude des prologues, des sources et du contenu des notices permet donc de saisir un ensemble de critères, sur lesquels Thomas de Cantimpré s'est appuyé pour distinguer les *monstra marina* du reste de la faune aquatique ; mais on ne peut reconnaître à ces critères un caractère systématique. L'attrait du chanoine de saint Augustin devenu dominicain pour les merveilles de la nature, hérité de Pline et de ses autres lectures, dans le souci de témoigner de la beauté admirable de la Création, semble avoir été la principale cause de l'innovation de son classement. Quant aux modalités de ce classement, elles sont en grande part aussi héritées de Pline, qui, dans sa liste de *beluae*, avait déjà associé des bêtes monstrueuses, pour leur taille, leur férocité ou leur comportement insolite, avec des êtres hybrides comme l'homme de mer. La plupart des sources post-pliniennes et chrétiennes compilées par Thomas sont venues confirmer ou souligner le caractère insolite des *beluae* de Pline, ont facilité certains rapprochements par une nouvelle organisation de la matière et lui ont permis d'amplifier la liste d'animaux parfois dénommés *monstra* ou réinterprétés comme tels. Cet héritage, renforcé par le vif intérêt des érudits et artistes de l'époque pour les créatures orientales, comme pour celles – encore très peu connues – des mers septentrionales, le succès des bestiaires historiés, des décors architecturaux, sont autant d'éléments qui ont pu pousser Thomas de Cantimpré à consacrer un livre spécifique aux monstres marins ; et celui-ci s'est enrichi des sources venues d'Angleterre ou de la Flandre, qui comportaient quelques nouvelles informations – y compris des dénominations tirées du dialecte local – sur les animaux de la Mer du Nord, auxquelles il pouvait aisément avoir accès, en résidant à Cantimpré, dans le Brabant flamand, puis à

Louvain dès 1231. En outre, comme il s'est intéressé aux nouvelles espèces dont il voulait rendre compte suite à la redécouverte d'Aristote ou même du *Liber Kyrannidarum*, il a dû sélectionner les informations et conserver pour chaque nouvel ichthyonyme un détail qui lui permettait de classer l'animal dans le livre VI ou le livre VII. L'établissement de critères devait profiter des progrès de sa réflexion, au moins pour le classement des animaux tirés du *Liber Kyrannidarum*, qu'il ne cite que dans sa deuxième rédaction. L'ajout d'un prologue au livre VI, dans lequel le cète apparaît comme l'exemple-type du *monstrum*, et le déplacement de la notice de cet animal en témoignent. Certes, on relève des incohérences dans le classement des animaux repris à Aristote, mais elles sont liées le plus souvent aux altérations subies par le texte source lors des traductions – parfois translittérations – successives : les doublons notamment montrent que Thomas n'a pas pu reconnaître, dans la traduction latine faite par Michel Scot (dont la qualité dépend elle-même de celle de sa source arabe), les espèces que Pline avait déjà reprises au philosophe grec. Mais il semble qu'il ait été sensible à certaines caractéristiques morphologiques ou comportementales convergentes, déjà repérées par les anciens – par exemple les animaux qui allaitent ou les animaux à carapace dure – et qu'il ait voulu ainsi rassembler ces animaux marqués, identifiés ou non, dans une même sous-catégorie de *pisces* qu'il a nommée *monstra marina*, quand bien même certains habitaient les eaux douces.

- 46 Toujours est-il qu'il n'a pas convaincu ses épigones dans cet effort de classement en deux livres. Vincent de Beauvais conserve la distinction entre les *pisces* et les *monstra*, mais moins nettement, car, s'il maintient presque toutes les espèces recensées par le *Liber de natura rerum* dans sa première version, il les réunit dans le seul livre XVII du *Speculum naturale*, dans l'ordre inverse de celui de sa source. Albert le Grand va plus loin dans le livre XXIV de son *De animalibus* : reprenant aussi presque toutes les notices du LDNR dont il ne modifie parfois qu'à peine les informations, il classe alternativement les *monstra* et les *pisces* dans le même ordre alphabétique que Thomas de Cantimpré<sup>77</sup>. Ce faisant, il rejette catégoriquement la distinction opérée par sa source, comme en témoigne la disparition totale du terme *monstrum* du livre XXIV, sauf pour la sirène et la *scilla*, dont il nie la réalité à l'instar d'Isidore (XXIV, 119 : *syrenas fabulae poetarum monstra sunt marina...* ; XXIV, 120 : *Scillam similiter poetae monstrum marinum esse perhibent...*). Et cette suppression du terme *monstrum* se double de celle presque aussi systématique, dans le livre XXIV, de *mirus* et ses dérivés<sup>78</sup>. Peut-être cette distinction bien marquée de la sirène et la *scilla*, qu'il choisit néanmoins de classer dans le livre XXIV, coïncide-t-elle avec la réflexion qu'il a menée sur le sens du terme *monstrum*, dans la tradition isidorienne :

*Quomodo differant miraculum, mirabile, signum, portentum, prodigium, et monstrum, et virtus? Monstrum autem est id quod excedit modum naturae (Commentarii in secundum librum Sententiarum - distinctio 18 G, articulus 5).*

- 47 Par ailleurs, le mérite reconnu à Albert d'avoir su rapprocher des espèces d'une même famille n'est peut-être pas étranger à l'effort de distinction de son devancier : trouvant, par exemple, la *barchera* parmi les *monstra*, il pouvait lui être plus facile d'ajouter qu'elle appartient à la famille des animaux à carapace dure comme la *tortuca* (*Barchera est genus animalis durae testae sub quo tortuca maris cum aliis quibusdam speciebus continetur* [XXIV, 19, 12]). Ainsi, tirant profit des informations de Thomas de Cantimpré rassemblées dans des objectifs pastoraux et exégétiques, il opère pour son commentaire aristotélicien des regroupements et ajoute des observations personnelles dans un esprit philosophique radicalement différent de celui de sa source, qui l'amène à remettre en cause l'existence des monstres marins.

---

## BIBLIOGRAPHIE

### Sources

ALBERT LE GRAND, *On animals : A Medieval Summa zoologica*, Kenneth Francis Kitchell et Irven Michael Resnick (trad.), 2 vol., Foundations of natural history, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1999.

Albert le Grand, *Albertus Magnus, Commentarii in secundum librum Sententiarum*, Aug. Borgnet (éd.), 1894 [opera omnia, vol. XXVII].

Aldhelmus de Cantorbéry, *Aldhelmus Scireburnensis, De metris et enigmatibus ac pedum regulis*, R. Ehwald (éd.), *MGH, Auct. Ant.* 15, 1919, p. 59-204.

Alexandre Neckam, *Alexandri Neckam De naturis rerum libri duo with the poem of the same author De Laudibus divinae sapientiae*, Thomas Wright (éd.), London, Longman, 1863.

Ambroise, *Sancti Ambrosii opera pars prima qua continentur libri Exameron, De Paradiso, De Cain et Abel, De Noe, De Abraham, De Isaac, De bono mortis*, C. Schenkl (éd.), Prague, Academiae Litterarum Caesareae Vindobonensis (CSEL ; 32, 1), 1897.

Aristote, *Les Parties des animaux*, Pierre Louis (éd.), Paris, Les Belles Lettres (CUF), 1957.

Aristote, *De la génération des animaux*, Pierre Louis (éd.), Paris, Les Belles Lettres (CUF), 1961.

Aristote, *Histoire des animaux*, Pierre Louis (éd.), Paris, Les Belles Lettres (CUF), 3 vol., 1964, 1968, 1969.

Aristote, *Aristotle De Animalibus, Michael Scot's Arabic-Latin Translation, Part Two : Books XI-XIV : Parts of Animals*, A. M. I. Van Oppenraaij (éd.), Leyde - Boston - Cologne, E. J. Brill, 1998.

Aristote, *Aristotle De Animalibus, Michael Scot's Arabic-Latin Translation, Part Three : Books XV-XIX : Generation of Animals*, A. M. I. Van Oppenraaij (éd.), Leyde - Boston - Cologne, E. J. Brill, 1992.

Eusthatus, *Ancienne version latine des neuf homélies sur l'Hexaémeron de Basile de Césarée [Eustathii in Hexaameron Basilii Caesareae Cappadociae episcopi latina translatio]*, Emmanuel Amand de Mendieta, Styg Y. Rudberg (éd.), Berlin, Akademie-Verlag, 1958.

Gervais de Tilbury, *Le livre des merveilles, Divertissement pour un Empereur (Troisième partie)*, Annie Duchesne (trad.), Paris, Les Belles Lettres (La Roue à Livres), 1992

*Hortus sanitatis, Livres IV, Les Poissons*, Catherine Jacquemard, Brigitte Gauvin, Marie-Agnès Lucas-Avenel (éd.), avec la collaboration de Caroline Février et Françoise Lecocq, Caen, Presses universitaires de Caen, 2013 (<https://www.unicaen.fr/puc/sources/depiscibus/accueil>).

Isidore de Séville, *Isidoro de Sevilla, Differentias, Libro I*, Carmen Codoñer (éd.), Paris, Les Belles Lettres (Auteurs latins du Moyen Âge), 1992.

Isidore de Séville, *Isidoro di Seviglia, Etimologie, Libro XI, De homine et portentis*, Fabio Gasti (éd.), Paris, Les Belles Lettres (Auteurs latins du Moyen Âge), 2010.



Isidore de Séville, *Étymologies, lib. XII (Des animaux)*, Jacques André (éd.), Paris, Les Belles Lettres (Auteurs latins du Moyen Âge), 1986.

Jacques de Vitry, *Orientalis historia*, Jean Donnadieu (éd.), Turnhout, Brepols, 2008.

Jacques de Vitry, *Histoire orientale de Jacques de Vitry*, Marie-Geneviève Grossel (trad.), Paris, Honoré Champion, 2005.

*Liber Kyrannidarum, Textes latins et vieux français relatifs aux Cyranides. La traduction latine du XII<sup>e</sup> siècle, Le Compendium aureum, Le De XV stellis d'Hermès, Le Livre des secrez de la nature*, Louis Delatte (éd.), Liège, Faculté de philosophie et lettres ; Paris, Librairie E. Droz, « Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège », 1942.

*Liber monstrorum*, Franco Porsia (éd.), Bari, Dedalo Libri, 1976.

*Physiologus latinus versio B*, Francis James Carmody (éd.), Paris, E. Droz, 1939.

Pline l'Ancien, *Histoire naturelle. Livre VIII*, éd. A. Ernout, Paris, CUF, 2003.

Pline l'Ancien, *Histoire naturelle, Livre IX*, Eugène de Saint-Denis (éd.), Paris, Les Belles Lettres, 1955.

Pline l'Ancien, *Histoire naturelle. Livre XXXII*, E. De Saint-Denis (éd.), Paris, Les Belles Lettres, 1966.

Solin, *C. Iulii Solini Collectanea rerum memorabilium*, T. Mommsen (éd.), Berlin, Weidmann, 1965.

Thomas de Cantimpré, *Thomas Cantimpratensis, Liber de natura rerum*, Helmut Boese (éd.), Berlin - New York, W. de Gruyter, 1973.

Thomas de Cantimpré, *Tomáš z Cantimpré, De monstris marinis (De natura rerum VI) - Mořská monstra (De natura rerum VI)*, Latin edition, translation, introduction, commentary and summary in Italian, Hana Šedinová (éd.), Knihovna středověké tradice 16, Praha, OIKOYMENH, 2008, [trad. it. Fabio Ripamonti].

## Études

AIKEN Pauline, « The Animal History of Albertus Magnus and Thomas of Cantimpre », *Speculum* 22, no 2, 1947, p. 205-225.

BOESE Helmut, « Zur Textüberlieferung von Thomas Cantimpratensis *Liber de natura rerum* », *Archivum Franciscanum Historicum*, 39, 1969, p. 53-68.

CIPRIANI Mattia, *La place de Thomas de Cantimpré dans l'encyclopédisme médiéval : les sources du Liber de natura rerum*, Thèse de doctorat, préparée en cotutelle sous la codirection de D. Jacquart et F. Cardini, EPHE-SNS, 2014, 2 vol.

CIPRIANI Mattia, « *Questio satis iocunda est : Analisi delle fonti di questiones et responsiones del Liber de natura rerum di Tommaso di Cantimpré* », *Rursus-Spicae*, 2017.

CLESSE Grégory, « Thomas de Cantimpré et l'Orient : Les sources arabes dans les chapitres zoologiques du *Liber de natura rerum* », *Reinardus*, 25, 2013, p. 53-77.

DRAELANTS Isabelle, FRUNZEANU Eduard, « Le savoir astronomique et ses sources dans le *De mundo et corporibus celestibus* de Barthélemy l'Anglais », *Rursus-Spicae*, 2017.

GAUVIN Brigitte, JACQUEMARD Catherine, LUCAS-AVENEL Marie-Agnès, « L'auctoritas de Thomas de Cantimpré en matière ichtyologique (Vincent de Beauvais, Albert le Grand, l'Hortus sanitatis) », *Kentron*, 29, 2013, p. 69-108.

- LECOUTEUX Claude, *Les monstres dans la pensée médiévale européenne*, 3<sup>e</sup> édition revue et corrigée, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1999.
- LECLERCQ-MARX Jacqueline, « Chevaliers marins et poissons-chevaliers. Origine et représentations d'une "merveille" », in Latimier-Ionoff Adeline, Pavlevski-Malingre Joanna, Servier Alicia (éd.), *Merveilleux et marges dans le livre profane à la fin du Moyen Âge (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Turnhout, 2017, p. 37-47.
- LECLERCQ-MARX Jacqueline, « L'idée d'un monde marin parallèle du monde terrestre : émergence et développements », in Connochie-Bourgne Chantal (éd.), *Mondes marins du Moyen Âge. Actes du 30<sup>e</sup> colloque du CUER MA 3,4 et 5 mars 2005*, Aix-en-Provence, 2006, p. 259-270, <http://books.openedition.org/pup/3845>.
- LECLERCQ-MARX Jacqueline, « Du monstre androcéphale au monstre humanisé. À propos des sirènes et des centaures, et de leur famille, dans le haut Moyen Âge et à l'époque romane », *Cahiers de civilisation médiévale*, 45, 2002, p. 55-67.
- LECLERCQ-MARX Jacqueline, « La sirène dans la pensée et dans l'art de l'Antiquité et du Moyen Âge : du mythe païen au symbole chrétien », *Académie royale de Belgique (Mémoires de la classe des beaux-arts, 2)*, 1997, p. 297-301.
- LE CORNEC ROCHELOIS Cécile, *Le poisson au Moyen Âge : savoirs et croyances*, Thèse de doctorat, dirigée par Cl. Thomasset, Paris IV-Sorbonne, 2008.
- ORCHARD Andy, *Pride and prodigies: Studies in the Monsters of the Beowulf-Manuscript*, Cambridge, Rochester (NY), 1995.
- VAN DEN ABEELE Baudouin, « Le "De animalibus" d'Aristote dans le monde latin : modalités de sa réception médiévale », *Frühmittelalterliche Studien*, 33, 1999, p. 289-291.
- VAN DEN ABEELE Baudouin, « Diffusion et avatars d'une encyclopédie : le Liber de natura rerum de Thomas de Cantimpré », in *Une lumière venue d'ailleurs : héritages et ouvertures dans les encyclopédies d'Orient et d'Occident au Moyen Âge : actes du colloque de Louvain-la-Neuve, 19-21 mai 2005*, Baudouin Van den Abeele et Godefroid de Callataj (éd.), Turnhout, « Réminiscences », 2008, p. 141-176.
- VAN DEN ABEELE Baudouin, « À la recherche de l'Experimentator de Thomas de Cantimpré », in *Expertus sum: l'expérience par les sens dans la philosophie naturelle médiévale. Actes du Colloque international de Pont-à-Mousson, 5-7 février 2009*, Bénatouïl Thomas, Draelants Isabelle (éd.), Firenze, (Micrologus' Library, 40), 2011, p. 41-65.
- ZUCKER Arnaud, *Les classes zoologiques en Grèce ancienne d'Homère à Élien (VIII<sup>e</sup> av.-III<sup>e</sup> ap. J.-C.)*, Nouvelle édition [en ligne], Aix-en-Provence, « Héritages méditerranéens », 2005 (généré le 16 avril 2015) (URL : <http://books.openedition.org/pup/586>).

## NOTES

1. Le présent article a d'abord fait l'objet d'une communication au congrès intitulé « Mondes animaliers au Moyen Âge et à la Renaissance », organisé par le TRAME (E.A. 4284), et qui s'est tenu à Amiens (8-11 mars 2016). Il s'inscrit en outre dans le travail réalisé au sein du programme de recherche « Ichtya » du Centre Michel de Boüard – CRAHAM (UMR 6273), qui s'occupe actuellement de l'édition des livres VI et VII du *Liber de natura rerum* de Thomas de Cantimpré (<http://www.unicaen.fr/craham/spip.php?article969>). Je remercie B. Gauvin et C. Jacquemard d'avoir lu et enrichi cette contribution.

2. Toutes les citations du *Liber de natura rerum* de Thomas de Cantimpré (ci-après désigné LNDR) sont tirées de l'édition de Boese. M. Cipriani, auteur d'une thèse de doctorat, soutenue en cotutelle à l'SNS à Florence et à l'EPHE à Paris en 2014, a proposé des corrections textuelles et a fait une étude très approfondie des sources de l'encyclopédiste. Il a bien voulu nous communiquer un exemplaire dactylographié de sa thèse, ce dont nous le remercions.
3. Pour les remaniements de l'œuvre de Thomas de Cantimpré par d'autres auteurs, attestés par la tradition manuscrite, voir la mise au point de VAN DEN ABEELE B., « Diffusion et avatars d'une encyclopédie : le *Liber de natura rerum* de Thomas de Cantimpré », in *Une lumière venue d'ailleurs : héritages et ouvertures dans les encyclopédies d'Orient et d'Occident au Moyen Âge : actes du colloque de Louvain-la-Neuve, 19-21 mai 2005*, VAN DEN ABEELE B., DE CALLATAÏ G. (éd.), Turnhout, (Réminiscences, 9), 2008 : 144-145.
4. La première rédaction du *Liber de natura rerum* (ci-dessous LDNR) daterait de 1237-1240 d'après BOESE H., « Zur Textüberlieferung von Thomas Cantimpratensis Liber de natura rerum », *Archivum Franciscanum Historicum*, 39, 1969, p. 53-68, et VAN DEN ABEELE, « Diffusion et avatars » : 143. Mais selon CIPRIANI, *La place* : 25-27, le « Thomas I » aurait été rédigé entre 1242 et 1244-1247 et le « Thomas II », entre 1260 et 1270, année de la mort de l'encyclopédiste. Divers indices prouvent que Thomas est l'auteur de ces deux versions.
5. Il faudrait encore mentionner un dernier monstre, auquel Thomas de Cantimpré n'a pas donné de nom, décrit à la suite de la notice sur le *xifius*, ch. 60, dans certains manuscrits de la seconde tradition (voir, par exemple, le ms Valenciennes, Bibliothèque municipale, 320, XIII<sup>e</sup> siècle, f<sup>o</sup> 121 r). Nous préparons actuellement un article sur ce point.
6. Voir GAUVIN B., JACQUEMARD C., LUCAS-AVENEL M.-A., « L'*auctoritas* de Thomas de Cantimpré en matière ichtyologique (Vincent de Beauvais, Albert le Grand, l'*Hortus sanitatis*) », *Kentron*, 29, 2013, p. 69-108.
7. LECOUTEUX C., *Les monstres dans la pensée médiévale européenne*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, 1999 : 12-13.
8. Tomáš z Cantimpré, *De monstribus marinis* (De natura rerum VI) - *Mořská monstra* (De natura rerum VI), ŠEDINOVÁ H. (éd.), Praha, 2008, [trad. it. RIPAMONTI F.] : 309.
9. C. Le Cornec Rochelois a soutenu en 2008, sous la direction de Cl. Thomasset, sa thèse de doctorat sa thèse de doctorat, sur *Le poisson au Moyen Âge : savoirs et croyances* (voir 106-109). Nous la remercions d'avoir bien voulu nous en communiquer une version dactylographiée.
10. Voir LEWIS C. T., SHORT C., *A Latin Dictionary*, Oxford, 1933 [1879] : 228-229.
11. LDNR l. 6-14 : 3 : *Hic igitur primo consideranda est anathomia humani corporis, passiones et cura earum. Postea vero tractatus brevis et utilis de anima, cuius virtutem doctor incomparabilis Augustinus in libro De anima et spiritu plenius lucidiusque distinxit. Deinde cause et species monstruosorum hominum. Ac deinde de natura pecudum, volucrum ac beluarum marinarum, piscium quoque atque serpentium, vermium, arborum, herbarum, fluminum, lapidum, metallorum et humorum aeris; de septem etiam planetis et passionibus aeris, de cursu solis et lune et eorum defectibus; et ultimo de quatuor elementis.*
12. Voir aussi LDNR VI, 6 : 234, l. 28-29, où, comparant le déplacement d'un troupeau de cètes à un torrent très rapide, l'auteur ajoute : *Spectavi hoc ego et ammiratus sum dei sapientiam.*
13. LNDR, VI, prol. : 232, l. 10-11 : *Exceptis autem cetis et alia monstra maris sunt, que sua diversitate vel magnitudine deum mirabilem predicant.*
14. LNDR, VI, prol. : 232, l. 12-14 : *Vix enim terra animal quadrupes habet, quod non in parte simile mare habet. Sed et volucrum similitudines atque serpentium mare frequenter ostendit.* Sur l'idée d'un monde marin symétrique du monde terrestre dans la littérature latine, voir LECLERCQ-MARX J., « L'idée d'un monde marin parallèle du monde terrestre : émergence et développements », in CONNOCHIE-BOURGNE C. (éd.), *Mondes marins du Moyen Âge. Actes du 30<sup>e</sup> colloque du CUER MA 3,4 et 5 mars 2005*, Aix-en-Provence, 2006, p. 259-270 (URL : <http://books.openedition.org/pup/3845>).

15. LDNR III, *prol.* : 97, l. 21-24 : *Animalibus vero monstruosis animam inesse non credimus, et si per aliquos actus ad rationis motum sensu estimationis habilitentur extrinsecus, quoniam non habent cursum organizationis in corpore, ut sensu intellectuali rationis scemate perfruantur.*
16. LDNR VII, *prol.* : 251, l. 1-3 : *Nullus piscis, ut dicit Aristoteles, habet collum vel virgam vel testiculos vel mamillas. De hiis tamen delphinum, cethum et cetera monstra maris excipimus, et hoc est, quia generant sibi simile* (voir Arist., HA, 504 b 13-26, où il n'est question que du dauphin).
17. Michel Scot, éd. VAN OPPENRAAIJ, 1998, III, 6, PA 669 a 7-8 : 119 : [...] *omnia animalia ambulancia anhelant. Et quaedam animalia aquosa anhelant etiam, sicut delphin, et animal magnum quod dicitur Graece malakie, et omnes lupi marini magnorum corporum qui attrahunt aerem.* Il s'agit d'un extrait consacré à la respiration des animaux terrestres et aquatiques et à la fonction des poumons ('Αναπνεῖ δὲ τὰ μὲν περὶ πάντα, ἔνια δὲ καὶ τῶν ἐνύδρων, οἷον φάλαινα καὶ δελφίς καὶ τὰ ἀναφυσῶντα κήτη πάντα, « Tous les animaux terrestres respirent ainsi que certains animaux aquatiques, tels que la baleine, le dauphin et tous les cétacés qui soufflent de l'eau », LOUIS, 1957 : 85).
18. Les animaux seront le plus souvent cités avec le nom latin utilisé par Thomas de Cantimpré, pour ne pas avoir à aborder ici systématiquement les problèmes épineux, voire insolubles, de leur identification, qui ont déjà été discutés pour chacun d'entre eux dans le « Catalogue des créatures aquatiques », in *Hortus sanitatis*, éd. JACQUEMARD *et alii*, 2013 : 91-116 ; pour l'identification de certains monstres marins (*ahuna, barchora, fastaleon, kilion, koki, ludolachra*), dont les noms sont issus de la traduction arabo-latine par Michel Scot des traités zoologiques d'Aristote, voir aussi ŠEDINOVÁ [trad. it. RIPAMONTI], 2008 : 321-332.
19. Sans doute doit-on corriger *cabiones* par *gobiones* d'après Pline, *nat.*, IX, 175.
20. VAN DEN ABEEL B., « Le “De animalibus” d'Aristote dans le monde latin : modalités de sa réception médiévale », *Frühmittelalterliche Studien*, 33, 1999 : 289-291.
21. Les traductions de Pline, *nat.*, XI et XXXII, sont reprises à E. De Saint-Denis, celles Pline, *nat.*, VIII, à A. Ernout.
22. Le tableau suit l'ordre de la liste établie par Pline, *nat.* XXXII, 144-145. Le numéro entre parenthèses figurant à côté de chaque nom d'animal est celui du paragraphe du livre IX de l'*Histoire naturelle*, où l'animal est mentionné, à l'exception de trois animaux décrits au livre VIII.
23. Le numéro figurant entre parenthèses à côté du nom de l'animal est celui de la notice du livre VI correspondante, à l'exception de trois animaux que Thomas a traités aux livres IV ou VII.
24. Pline ajoute ici les loutres, congénères des castors ; mais il ne les mentionne qu'incidemment, car ces dernières, précise-t-il, ne sont pas des animaux marins.
25. Le nom n'apparaît pas explicitement en 9, 82 : *Attolit e mari sesquipedanea fere cornua quae ab iis nomen traxit.* Mais il était déjà annoncé en I, 9, 43.
26. Thomas distingue deux espèces de *serra* (LDNR VI, 44 et VI, 45). Pline ne donne que le nom de l'animal sans aucun détail supplémentaire. Les informations du LDNR sont empruntées pour VI, 45 à Isid. *orig.* 12, 6, 16 et pour VI, 44, au *Physiologus* (voir *infra*).
27. Pline introduit les hippopotames et les crocodiles en précisant qu'ils sont communs à la terre, à la mer et aux fleuves.
28. Avant d'énumérer les cinq dernières espèces de *beluae*, Pline précise qu'elles sont communes aux fleuves et à la mer.
29. Thomas a distingué deux espèces de thons, auxquelles il donne cependant le même nom, d'après les informations données par Pline : voir note suivante.
30. Pline, *nat.* IX, 47, exagérant une information tirée d'Aristote, distingue le thon mâle du thon femelle : *thynni mares sub uentre non habent pinnam* (voir note § 47, 1 : 111). Ces thons entrent dans le Pont au printemps, ajoute Pline.
31. AIKEN P., « The Animal History of Albertus Magnus and Thomas of Cantimpre », *Speculum* 22, no 2, 1947, p. 205-225 (notamment 209-210).

32. Dans les lignes 1 à 3 de sa notice sur le scinque, Thomas de Cantimpré emprunte presque littéralement à Solin, qui lui-même était tributaire de Pline.

33. Nous devons cette traduction de *vermes* à I. Draelants qui a étudié de manière approfondie les *vermes* chez Albert le Grand : le terme désigne une catégorie qui regroupe notamment les reptiles et les insectes, dont la caractéristique est de ramper.

34. On trouve quelques occurrences dans le livre de la *Sagesse*, 8, 8 (*monstra* est coordonné à *signa*) ; 17, 9 ; 17, 14 ; 19, 8 (*videntes tua mirabilia et monstra*) et dans l'*Ecclésiastique*, 45, 2 ; 45, 24 ; 48, 15 (*in vita sua fecit monstra et in morte mirabilia operatus est*). Dans *Macc.* II, 5, 4, *monstra* associé à *miracula* a le sens de « prodige », et le mot apparaît dans des extraits où il n'est pas question d'animaux. Il sert aussi une fois à désigner les fils d'Anaq, descendants des Géants (*Nombres*, 13, 33).

35. Thomas de Cantimpré aurait pu pourtant se référer à Pline, *nat.* XXXII, 15, qui avait identifié le *xiphias* au *gladius* (l'espadaon), d'après Tribius Niger : *xiphian, id est gladium, rostro mucronato esse, ab hoc naues perfossas mergi*.

36. Thomas de Cantimpré utilise ici une expression presque identique à celle qu'il applique à la *luligo* (VI, 32) : *Luligo monstrum est marinum, sicut Adelinus dicit, adeo mirabile, ut naturam in hoc lusisse certius credas [...]*. Il s'agit probablement d'un emprunt au *De naturis rerum* d'Alexandre Nequam à propos des poissons monstrueux (cité *infra*).

37. Les informations sur ce dauphin annonciateur de tempête sont tirées d'ISIDORE DE SÉVILLE, *Étymologies, lib. XII (Des animaux)*, ANDRÉ J. (éd.), Paris, 1986, XII, 6, 11, mais Isidore ne distinguait pas entre deux espèces, dont l'une aurait été plus petite que l'autre. Il décrit deux espèces, tandis que Thomas de Cantimpré en distingue trois : le dauphin particulièrement rapide qu'on appelle proprement *simo* (VI, 16 et VII, 29) et le dauphin doté d'une crête, repris en VI, 17.

38. LDNR VI, 46 : 246 : *Ysidorus has syrenas non in veritate beluas, sed meretrices quasdam esse describit, que transeuntes deducebant ad egestatem. Alas et unguis habuerunt, quia amor volat et vulnerat. In fluviis commorantur, id est in fluxu luxurie [Greg. M., Hom. eu. I, 10, 6]. Plerique tamen et hoc fere omnes philosophi et etiam nonnulli sanctorum expositorum sentiunt contra Ysidorum, dicentes syrenas in veritate monstra esse marina. Unde in veritate credimus monstra esse maris, sed irrationabilia. Cantus vero non articulatus credendus est, ut per sillabas et vocabula distinguatur, sed utique indistinctus articulis sicut cantus avium*, « Isidore explique que les sirènes ne sont pas en vérité des animaux monstrueux, mais des prostituées qui réduisaient à la misère les hommes qui croisaient leur chemin. Elles furent dotées d'ailes et de serres, car l'amour vole et blesse. Elles séjournent dans les fleuves, c'est-à-dire dans la mollesse de la luxure. Cependant la plupart, c'est-à-dire presque tous les philosophes ainsi que quelques saints exégètes, ne sont pas de l'avis d'Isidore, mais disent que les sirènes sont en vérité des monstres marins. Aussi croyons-nous en vérité qu'elles sont des monstres de la mer, mais dépourvues de raison. Il ne faut pas croire que leur chant soit articulé, de sorte qu'on puisse distinguer les syllabes et les mots, mais il est en tout cas dépourvu d'articulations, comme le chant des oiseaux. Sur la sirène, voir les travaux de LECLERCQ-MARX J., « La sirène dans la pensée et dans l'art de l'Antiquité et du Moyen Âge : du mythe païen au symbole chrétien », Académie royale de Belgique (Mémoires de la classe des Beaux-arts, 2), 1997, p. 297-301 ; et *id.*, « Du monstre androcéphale au monstre humanisé. À propos des sirènes et des centaures, et de leur famille, dans le haut Moyen Âge et à l'époque romane », *Cahiers de civilisation médiévale*, 45, 2002, p. 55-67.

39. Voir ORCHARD A., *Pride and Prodigies: Studies in the Monsters of the Beowulf-Manuscript*, Cambridge, Rochester (NY), 1995 : 86-87 ; et *Liber monstrorum*, PORSIA F. (éd.), Bari, 1976 : 75-106.

40. *Liber monstrorum*, I, 14 : 162 : *Scylla, monstrum nautis inimicissimum, in eo freto quod Italiam et Siciliam intercluit, fuisse perhibetur, capite quidem et pectore virginali sicut sirenae sed luporum uterum et caudas delphinum habuit ; et hoc sirenarum et Scyllae disiungit naturam, quod ipsae mortifero carmine navigantes decipiunt, et illa per vim fortitudinis marnis succincta canibus miserorum fertur lacerasse naufragia*.

41. LDNR VI, 47 : *Scilla monstrum maris est sicut syrenes. Istud quidem monstrum in eo mari Adelinus philosophus manere veraciter dixit, quod mare Italiam et Siciliam intercludit. Nautis quidem et omni homini inimicum est et eorum sanguine ac carnibus delectatur. Caput utique et pectus ut virgo formata habet sicut syrenes; sed rictus et oris hyatum ac dentes horridos et bestialem uterum et caudam ut delphinus habet. Liber rerum : Mire fortitudinis sunt nec facile vincuntur in aqua; in terra vero minus fortes et prope imbelles. Adelinus : Habent et ille voces aliquantulum musicas et carmine etiam ipse belue mirifice delectantur.*

42. LECLERCQ-MARX J., « Chevaliers marins et poissons-chevaliers. Origine et représentations d'une "merveille" », in LATIMIER-IONOFF A. et alii, (éd.), *Merveilleux et marges dans le livre profane à la fin du Moyen Âge (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*. Turnhout, Brepols, 2017 : 37-47. Je remercie Madame J. Leclercq-Marx de m'avoir envoyé son article avant sa parution.

43. *Liber monstrorum*, éd. PORSIA, II, prologue : 218 : *Belua nuncupari potest quicquid in terris aut in gurgite in horreni corporis ignota et metuenda reperitur forma. Sunt ferme innumerabilia marinarum genera beluarum, quae tam inormibus corporibus magnorum ad instar montium vastas undarum moles et deruta funditus contorquent pectoribus maria, dum cursus ad dulcia fluviorum freta dirigunt et spumosos natando gurgiter magno perturbant murmure, et in illo vastissimorum agmine monstrorum, turgida dum caerulea trudent, auras marmoreis deverterant spumis et ita inormi membrorum mole agitata litore tenus aequora tremebundo gurgite verrunt, ut non tam spectaculum intuentibus, quam horrorem praebeant.*

44. Aldhelmus, *De metris et enigmatibus...*, éd. R. Ehwald, 1919, XVI : 104 : *LVLIGO. / Nunc cernenda placent nostrae spectacula vitae : / Cum grege piscoso scrutor maris aequora squamis, / Cum volucrum turma quoque scando per aethera pennis / Et tamen aethereo non possum vivere flatu ; Enigmata XVII : 105 : PERNA. / E geminis nascor per ponti caerulea concis / Vellera setigero producens corpore fulva; / En clamidem pepli necnon et pabula pulpae / Confero : sic duplex fati persolvo tributum.*

45. CIPRIANI, *La place* : 63 : « [...] Tommaso mostra una spiccata sensibilità verso i mirabilia che è poco condivisa dagli altri enciclopedisti del periodo. [...] Si può quindi affermare che Tommaso di Cantimpré utilizzò gli *Enigmata* e il *Liber monstrorum* anche per il loro carattere insolito e fantastico, e che, tramite l'uso di queste opere, il domenicano voglia gettare un ponte tra mirabilia e realia, creando tra questi due ambiti una sorta di connessione, di sincretismo, al fine sia di rendere più completa la sua descrizione della natura che più interessanti le informazioni trasmesse al suo pubblico ».

46. ALDHELMUS, *De metris et enigmatibus...*, XXXVII : 113, cité par LDNR VII, 19.

47. Thomas de Cantimpré fait aussi allusion à un cancer appelé miles en Judée (LDNR VII, 19).

48. Gervais de Tilbury évoque aussi un « poisson moine qui se revêt d'écailles monacales jusqu'au milieu du ventre » (III, 63). LECLERCQ-MARX, « L'idée d'un monde marin parallèle » : § 5, cite encore Godefroi de Viterbe et mentionne un chapiteau rhénan de peu antérieur à la composition des *Otia imperialia*.

49. LDNR VII, 22 : *Helcus animal marinum est, ut dicit Liber rerum, vitulus scilicet appellatum*. La fin de la notice est aussi empruntée à Pline, *nat.* XI, 41, où il est question du phoque.

50. À moins qu'il s'agisse de la licorne de mer : voir LECLERCQ-MARX, « Chevaliers marins et poissons-chevaliers ». L'identification de l'animal a varié au cours de la tradition manuscrite, d'après ce qu'enseignent les miniatures : sur le ms Valenciennes, B.M., 320, f. 117r, on reconnaît un narval, tandis que le manuscrit de Granada, Biblioteca universitaria, C-67, f. 59v, qui date du XV<sup>e</sup> siècle, montre une licorne ; et même une licorne ailée dans l'édition princeps du *De piscibus de l'Hortus sanitatis*.

51. Voir *On animals*, trad. KITCHELL & RESNICK, 1999 : 1706, s. v. Zydeach et n. 328..

52. Nous retenons ici la proposition d'I. Draelants, que nous remercions chaleureusement : le néerlandais *seedrach*, anciennement graphié *Zee-draak* ou *Zee-draken* se trouve dans une traduction néerlandaise de l'*Histoire naturelle* de Pline (XXXII, 7 [67]) pour désigner l'*hippocampus* (*C. Plini Secundi des wijdt-vermaerden natuer-kondigers Vijf boecken, handelende van de nature*, t. 1,

Amsterdam, 1681 : 549 [<https://books.google.fr/books?id=RzFlAAAAcAAJ>]). Mais ce terme est aussi la traduction du *draco* du Nil qui, dans Ez. 29, 3, désigne métaphoriquement Pharaon (voir *Verklaring van de profeetsyen van Ezechiël en Daniel*, VAN DEN HONERT J., Amsterdam, 1748 : 272 [<https://books.google.fr/books?id=ZahaAAAAcAAJ>]).

53. Pour l'identification de cet animal, CLESSE G., « Thomas de Cantimpré et l'Orient : Les Sources arabes dans les chapitres zoologiques du *Liber de natura rerum* », *Reinardus*, 25, 2013, p. 53-77 (notamment 66-67), se dit « tenté de suivre la suggestion de C. Ferrero Hernández [note 46 : *Liber contra venena et animalia venenosa de Juan Gil de Zamora*. Estudio preliminar, edición crítica y traducción, Barcelone, Reial Acadèmia de Bones Lletres, 2009 : 271], établissant un lien avec le poisson appelé cithare, mentionné par Pline (*citharus*, XXXII, 146) ».

54. Sur la question non résolue de l'identité de l'*Experimentator*, voir CLESSE, Thomas de Cantimpré et l'Orient : 67-71, qui ajoute des éléments à l'étude de VAN DEN ABEELE B., « À la recherche de l'*Experimentator* de Thomas de Cantimpré », in BÉNATOUIL T., DRAELANTS I. (éd.) *Expertus sum: l'expérience par les sens dans la philosophie naturelle médiévale ; actes du Colloque international de Pont-à-Mousson, 5-7 février 2009*, Firenze, (Micrologus' Library, 40), 2011 : 57. Mais on trouvera de nombreux éléments nouveaux dans CIPRIANI, *La place...*, vol. II : 107-114 et CIPRIANI, « *Questio satis iocunda est : Analisi delle fonti di questiones et responsiones del Liber de natura rerum di Tommaso di Cantimpré* », dans ce volume, v. n. 15), ainsi que DRAELANTS I., FRUNZEANU E., « Le savoir astronomique et ses sources dans le *De mundo et corporibus celestibus* de Barthélemy l'Anglais », dans ce volume.

55. À l'exception de la dernière phrase, ajoutée dans la deuxième version du LDNR et extraite du *Liber Kyrannidarum* (I, *Elementum* XXI : 82, l. 8-10) : le *focha* a des mains d'homme et une face de veau.

56. Voir *Liber Kyrannidarum*, éd. Delatte, 1942 : 5.

57. Thomas de Cantimpré n'a emprunté qu'une seule citation au livre I du *Liber Kyrannidarum* pour son livre VII, en complément de la notice sur la *lolligo* (VII, 44). Et ce collage de citation est une erreur, puisqu'il attache à la *lolligo* une propriété du *draco* (*Kyrann. I, Elementum* IV : 35, l. 8-12).

58. Voir LECLERCQ-MARX, « L'idée d'un monde marin parallèle du monde terrestre », fig. 1.

59. Voir aussi Pline, *nat.* XXXII, 141.

60. Voir le *draco maris* (*mira agilitate*) ; le *delphinus* (*mirus* ; *miraculum*) ; l'*exposita* (*miraculum*) ; la *scilla* (*mire fortitudinis* ; *mirifice*) ; la *testudo maris Indie* (*valde mirabile*) ; le *zydrach* (*forma valde mirabile*).

61. Voir Pline, *nat.* IX, 88 : *inter praecipua autem miracula est qui uocatur nautilus*. Mais dans le livre IX, Pline souligne le caractère merveilleux d'animaux que Thomas de Cantimpré n'a pas classés parmi les *monstra* : ainsi l'*ezochius* (l'*excocet*), dont les informations sont tirées de Pline, *nat.* IX, 70 : *Miratur et Arcadia suum exocoetum, appellatum ab eo quod in siccum somni causa exeat*. Voir LDNR VII, 34 : *Ezochius piscis in Archadia est, ut dicit Plinius. Hic propter sompnum in siccum exit neque vivere sine sompno potest*.

62. L'*helcus* est aussi caractérisé par un élément merveilleux, dont la source semble être le *Liber rerum*, mais qu'on trouve déjà chez Pline avec une formulation différente. Voir LDNR VI, 22 : [...] *de hoc autem animali illud mirabile fertur, quod ipso mortuo et excoriato pilus in pelle quodam naturali instinctu ubicumque fuerit prout mare se habet, se habet et pilus*. Pline., *nat.* IX, 42 : *Pelles eorum etiam detractas corpori sensum aequorum retinere tradunt semperque aestu maris recedente inhorrescere*.

63. LDNR VI, 22 : *De helco. [...] Plinius : Hic parit in terra pecudum more. Parit nunquam geminis plures. Educat fetus et mammis lactat nec ante duodecim dies deducit in mare. Interficiuntur difficiliter nisi capite eliso. Ipsis in sono mugitus est. Nullum animal graviore sompno premitur. Unde dextris pinnis, quibus utuntur in mari, vim sompniferam inesse dicunt, in sompno subditas capiti*. LDNR VI, 56. *De vitulo maris. [...] Parit in terra pecudum more. [...] Parit nunquam geminis plures. Educat mammis fetus. Non ante*

*duodecimum diem deducit in mare [...]. Interficiuntur difficulter nisi capite eliso. Ipsi in sono mugitus est. [...] Nullum animal graviore sompno premitur. Quapropter dextris pinnis vim sompniferam inesse sompno-s-que allicere capiti subditam dicunt. [...]*

64. Voir ZUCKER Arnaud, *Les classes zoologiques en Grèce ancienne d'Homère à Élien (VIII<sup>e</sup> av.-III<sup>e</sup> ap. J.-C)*, Nouvelle édition [en ligne], Aix-en-Provence, « Héritages méditerranéens », 2005 (généré le 16 avril 2015) (URL : <http://books.openedition.org/pup/586>) : 64-65.

65. Quelques autres occurrences encore jusqu'en 770 b 18.

66. L'édition scientifique des livres I à X étant en préparation et la traduction de Michel Scot n'ayant pas fait l'objet d'éditions anciennes, nous avons consulté le texte du manuscrit, dans la transcription de C. Hünemörder et K. Vollmann de 1993 mise à notre disposition par l'Atelier Vincent de Beauvais. Arist., HA, 496 b 16-18 : *Sub pariete diafragmante illo ex parte dextra <est> epar, ex sinistra splen. Et situs istorum membrorum in animalibus habentibus ista membra est unius dispositionis, sed forte mutatur situs iste in quibusdam, et hoc est mirabile ; et surtout 507 a 19-23 : Et forte aliquando in quadrupede invenitur splen in dextra et epar in sinistra, quod est mirum.*

67. On trouve, dans la traduction de Michel Scot d'Aristote, HA, 520 a 17, un passage qui ne correspond pas au texte grec édité par LOUIS et pourrait être dû à l'intermédiaire arabe : *et m<u>lti pisces habent epar in sinistro et splen in dextro, ut kili.* Il semble que ce soit la source de LDNR VI, 30 : *Kylion animal marinum est satis mirabile, ut dicit Aristoteles, in quo natura vel errasse creditur vel usus sui ordinem immutasse. Sed absit, quod errasse credatur natura : cuncta enim bene disposuit et unicuique rei creavit quod rectum et iustum est. Revera cum omnibus animantibus terre, tam parvis quam magnis, epar in dextro, splen vero posuerit in sinistro.*

68. La proximité graphique des lettres arabes *fa* et *qaf* a produit des erreurs de transmission entre le grec et l'arabe (voir CLESSE, « Thomas de Cantimpré et l'Orient » : 61). Ainsi, 'ch' reproduit φ dans le nom de cet animal, de même que *koki* est la transposition de φῶκα ; voir aussi ŠEDINOVÁ, Tomáš z Cantimpré : 324-325.

69. Pour les problèmes d'identification de ces « tortues », voir GAUVIN et alii, « L'auctoritas de Thomas de Cantimpré » : 74, 76, 94-96.

70. GAUVIN et alii, « L'auctoritas de Thomas de Cantimpré » : 90-92.

71. LDNR VI, 3 : *Hoc animal omnibus marinis beluis gulosius est. Vivit preda, et quicquid comedit vertitur ei in crassitudinem corporis sui. Unde fit, ut extendatur venter eius ultra existimationem et debitam quantitatem secundum magnitudinem corporis sui.*

72. LDNR VI, 24 : [...] *nichil monstruositatis habet in moribus. [...] vivit herbis.*

73. Arist., HA, 591 a 18 : *Et omnes pisces comedunt se preter fastaleoz. Et precipue hangoroz et kakaloz et fastaroz non comedunt carnem omnino, quoniam numquam invenitur in ventribus eorum de hoc, et homines, qui cibant eos, non dant eis nisi panem. Et omne fastaroez cibatur ex herbis et harena. Et kakaloz, quod dicitur a quibusdam hominibus khilon, est prope terram. Et quoddam karahez non pascitur, set cibatur ab humiditate viscosa, que exit ab eo, et propter hoc est semper ieunus. (HA, 591 a 26) Et kakabo cibatur a sceno, et propter hoc ponderosum est, et invenitur in eo multum lutosum; et non comedit pisces omnino et sepe natat, ut abluat lutum carnis sue. Et nullum animal marinum comedit suos pullos, et propter hoc multiplicantur. Set cum completur, conmeditur ab alio, et maxime a pisce, qui dicitur barioz. Et fastaroz est magis gullosus quam alii pisces, et precipue quod dicitur hahune, et propter hoc extenditur venter suus. Et cum non fuerit ieunus, est malus; et cum habuerit timorem, abscondit caput suum in suo corpore, et occultans suum caput comedit carnem.*

74. Sur l'*ahuna*, voir ŠEDINOVÁ, omáš z Cantimpré, 2008 : 321-324.

75. Chez Thomas, le *mugilus* est un poisson de rivière (*Mugilus velocissimus piscis est in fluvialibus aquis*), mais on a vu que ce critère n'est pas discriminant pour les *pisces* et les *monstra marina*.

76. Voir encore CLESSE, « Thomas de Cantimpré et l'Orient » : 61-62.

77. Voir GAUVIN et alii, « L'auctoritas de Thomas de Cantimpré ».



78. Seuls trois animaux du livre XXIV sont qualifiés de *mirus* ou de *mirabilis* : le *nautilus*, le *sunus* et le *Zydeach*.

---

## RÉSUMÉS

Sur les 19, puis 20 livres, que compte le *Liber de natura rerum* de Thomas de Cantimpré, deux livres, les VI et VII, sont consacrés aux espèces aquatiques : introduits l'un et l'autre par un prologue, ils décrivent respectivement 59 *monstra marina* et 89 *pisces*, d'après les informations compilées dans les sources anciennes et médiévales. Il a déjà été noté que jamais encore autant d'espèces aquatiques n'avaient été ainsi identifiées et réunies par les encyclopédistes médiévaux, et le travail de Thomas a considérablement facilité celui de ses successeurs – Vincent de Beauvais et Albert le Grand. Mais c'est à la distinction tout aussi originale entre les *monstra marina* et les *pisces* que le présent article s'intéresse, pour voir s'il serait possible d'en comprendre les motivations. On examine successivement trois pistes, qui apportent des éléments de réponse complémentaires : prologues, sources, notices. 1. L'étude porte sur les termes employés dans les prologues pour désigner les monstres : le prologue général annonce la *partitio* choisie, les prologues des livres VI et VII précisent quelque peu le rapport entre *monstra marina* et *pisces*. 2. Plusieurs espèces qui figurent dans la liste de *beluae* que Pline établit en XXXII, 144 de son *Histoire naturelle* sont classées par Thomas dans son livre VI, et quelques animaux – surtout mythologiques ou imaginaires – ont été ajoutés suite à la lecture des sources tardo-antiques et médiévales. 3. Mais on ne peut comprendre pourquoi de nombreuses espèces – en particulier celles que Thomas a tirées de la traduction latine de l'*Histoire des animaux* d'Aristote par Michel Scot – ont été classées parmi les monstres sans une étude comparative du contenu des notices, qui permette de relever quelques traits caractéristiques de ces espèces. Au bout du compte, le classement de certaines espèces par Thomas au sein du livre VI n'est pas toujours aisé à comprendre, et c'est peut-être une des raisons pour lesquelles la distinction entre *pisces* et *monstra marina* a été rejetée par Albert le Grand.

Two of the nineteen (twenty in the 2nd redaction) books of Thomas of Cantimpré's *Liber de natura rerum*, i.e. the books VI and VII, are devoted to marine species. Both begin with a preface. Both are based on a compilation of Ancient and Medieval sources. Book VI describes fifty-nine *monstra marina*, Book VII eighty-nine *pisces*. It was already noted that never before had a medieval encyclopedist gathered and identified such a rich variety of marine species. Therefore, Thomas of Cantimpré's work substantially facilitated the work of his successors, Vincent of Beauvais and Albertus Magnus. This article investigates the motivation behind the original distinction between *monstra marina* and *pisces*. Three leads are being followed in turn: 1. The study of the terms used to describe the monsters in the prefaces: the general preface indicates the chosen *partitio*, whereas the prefaces of Books VI and VII give more details about the link between *monstra marina* and *pisces*. 2. Several species that are contained within Pliny's list of *beluae* (NH XXXII. 144) are classified by Thomas in Book VI and some animals (most of them mythological or imaginary) are added from late antique and medieval sources. 3. Nevertheless, the only way to understand why many species (in particular those coming from Michael Scot's translation of Aristotle's *De animalibus*) are classified as monsters is to carefully compare each description in order to correlate the features. Eventually, Thomas's classification of some species in Book VI is not so

easy to understand, and this is probably the reason why the distinction between *pisces* and *monstra marina* was rejected by Albertus Magnus.

## INDEX

**Mots-clés** : Thomas de Cantimpré, monstres marins, poissons, encyclopédies médiévales

**Keywords** : Thomas of Cantimpré, Sea monsters, Fishes, Medieval Encyclopaedias

## AUTEUR

### MARIE-AGNÈS AVENEL

Marie-Agnès Lucas-Avenel est enseignant-chercheur en latin et mène des recherches dans le groupe de recherche Ichtha du CRAHAM (UMR 6273- Univ. Caen Normandie/CNRS), qui vise à la mise en ligne d'un corpus de traités latins d'ichthyologie, permettant d'apprécier le contenu du savoir zoologique véhiculé pendant l'Antiquité et le Moyen Âge. Après l'édition multimodale du livre IV de l'*Hortus sanitatis*, les Poissons, le travail se poursuit avec l'étude des livres VI et VII du *De natura rerum* de Thomas de Cantimpré.